

1989
M
2

UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES- INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
DESS- POLITIQUES CULTURELLES- DIRECTION DE PROJETS CULTURELS

Mémoire présenté pour l'obtention du Diplôme d'Etudes
Supérieures Spécialisées, par :

Joseph C. EBONGUE



**LA DECENTRALISATION DES
BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRET
ET LEURS RAPPORTS AVEC LES
CENTRES DE DOCUMENTATION DES
ENTREPRISES DE LA REGION RHONE-
ALPES**

DIRECTEUR DE MEMOIRE :
Jean-Michel SALAÜN
MAITRE DE CONFERENCE, ENSEIGNANT A L'ENSB

EXPERT TECHNIQUE :
Charles MICOL
DIRECTEUR DE LA BCP DU RHONE

1989
M
2

Villeurbanne, Septembre 1989

UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES- INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
DESS- POLITIQUES CULTURELLES- DIRECTION DE PROJETS CULTURELS

Mémoire présenté pour l'obtention du Diplôme d'Etudes
Supérieures Spécialisées, par :

Joseph C. EBONGUE



**LA DECENTRALISATION DES
BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRET
ET LEURS RAPPORTS AVEC LES
CENTRES DE DOCUMENTATION DES
ENTREPRISES DE LA REGION RHONE-
ALPES**

DIRECTEUR DE MEMOIRE :
Jean-Michel SALAÜN
MAITRE DE CONFERENCE, ENSEIGNANT A L'ENSB

EXPERT TECHNIQUE :
Charles MICOL
DIRECTEUR DE LA BCP DU RHONE

1989
M
2

Villeurbanne, Septembre 1989

A sista Yoyo.

A Ina et à Junior.

L'amour profond et constant que je leur porte a été pour moi un puissant viatique tout au long de ce travail et tout au long de mon séjour en France.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
LISTE DES SIGLES UTILISES	6
INTRODUCTION	9

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION ET ENSEIGNEMENTS DES RESEAUX DOCUMENTAIRES	12
---	----

Chapitre I

FONCTIONS ET EXEMPLES DE RESEAUX	15
I.1 Fonctions	15
I.1.1. L'information bibliographique	15
I.1.2. Le prêt interbibliothèque	17
I.1.3. Conservation et élimination de documents	17
I.2. Exemples de réseaux documentaires	18
I.2.1. Nysill	18
I.2.2. Sinto	20
I.2.3. Le service de télédocumentation de la bcp de Saône-et-Loire	22

Chapitre II

LES RESEAUX MULTITYPES : QUELS ENSEIGNEMENTS ?	30
II.1. L'initiative, la forme et le marketing	30
II.1.1. L'initiative	30
II.1.2. La forme	32
II.1.3. Le marketing	32
II.2. Etat d'esprit, réciprocité, complémentarité	33
II.2.1. Etat d'esprit	33

II.2.2. Réciprocité	34
II.2.3. Complémentarité	35
II.3. Coopération et état d'esprit en Rhône-Alpes : la situation aujourd'hui	37
II.3.1. Rupture entre institutions documentaires	38
II.3.1. Bibliothécaires et documentalistes	39
II.3.3. L'idée et la réalité	40

DEUXIEME PARTIE

BCP ET SERVICES DE DOCUMENTATION EN RHONE-ALPES : L'INTERET DE LA COOPERATION DANS LE CADRE D'UN RESEAU MULTITYPE	42
--	----

Chapitre III

L'INTERET DE LA COOPERATION EN RESEAU MULTITYPE : EXEMPLE DES SERVICES DE DOCUMENTATION EN RHONE-ALPES	45
III.1. L'enquête et les résultats	46
III.1.1. L'enquête : contexte, objectif, méthodologie	46
III.1.2. Les résultats	48
III.2. Des fonds et des lecteurs spécifiques	52
III.2.1. Des fonds	52
III.2.2. Des usagers	53
III.3. Des sources d'information multiples	53
III.3.1. Serveurs et banques de données	53
III.3.2. Organismes nationaux et internationaux	54
III.3.3. Chambres de commerce et syndicats de métiers	55
III.4. Intérêt du réseau pour les services de documentation	57
III.4.1. Documentation et information	57
III.4.2. Minimisation des coûts	59

Chapitre IV

L'INTERET DE LA COOPERATION EN RESEAU MULTITYPE : EXEMPLE DES BCP DU RHONE ET DE L'ARDECHE	70
IV.1. Présentation des BCP et objectif du stage	71
IV.1.1. Présentation des BCP	71
IV.1.2. Objectif du stage	76
IV.2. Missions, fonctionnement et ressources des BCP	78
IV.2.1. Missions et fonctionnement des BCP	78
IV.2.2. Ressources	78
IV.3. Intérêt du réseau pour les BCP	83
IV.3.1. Les documents	83
IV.3.2. Les coûts	84
IV.3.3. Les usagers	85
CONCLUSION	86
BIBLIOGRAPHIE	89
ANNEXES	97

AVANT-PROPOS

Il existe une abondante littérature sur la coopération inter bibliothèques et sur les réseaux de bibliothèques aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Cependant, nous aurions aimé avoir une documentation récente (1989 par exemple) à ce sujet. Mais cela n'a pas été possible, compte tenu du temps et des moyens dont nous disposons. Nous nous en excusons par avance.

Par contre, il existe très peu d'études sur les centres de documentation des entreprises. Il n'en existe aucune sur les ceux des entreprises de la région Rhône-Alpes.

La force de ce mémoire réside peut-être dans le fait qu'il s'appuie sur : une enquête auprès des services de documentation de la région; une observation de terrain pendant trois mois.

Nous espérons que les responsables de la lecture publique en Rhône-Alpes sauront apprécier la valeur de la coopération en réseau multitype et notamment les services des bibliothèques publiques en direction de l'industrie et du commerce.

En tant que Camerounais, c'est-à-dire ressortissant d'un PVD*, nous voulons aussi espérer, toutes proportions gardées, que les responsables de la lecture publique (encore aux premiers stades de son développement) au Cameroun, malgré le cadre et les limites de cette étude, sauront profiter de ce moment pour prévoir l'institution d'un service coopératif en direction de l'industrie et du commerce, dans le cadre de notre combat quotidien pour le développement.

REMERCIEMENTS

Notre reconnaissance va particulièrement à Messieurs :

- Jacques KERIGUY, Directeur de l'ENSB, qui nous a donné l'occasion de faire une étude auprès des services de documentation de la région Rhône-Alpes;
- Georges PERRIN, Conseiller pour le livre et la lecture à la DRAC Rhône-Alpes;
- Charles MICOL, Directeur de la BCP du Rhône à Bron, notre tuteur de stage;
- Jean-Michel SALAÜN, Maître de conférence, enseignant à l'ENSB, notre Directeur de mémoire.

Merci à tous les personnels de la DRAC, de la BCP du Rhône et de l'ENSB.

Ce mémoire n'aurait pas vu le jour sans la compétence professionnelle, doublée de qualités humaines de toutes ces femmes et de tous ces hommes.

AVERTISSEMENT

- Tout sigle qui apparaît pour la première fois dans le texte est suivi d'un * et est à voir sur la liste alphabétique des abréviations en début de volume.

- Les termes entre crochets carrés sont des indications bibliographiques. Ils renvoient à la bibliographie en fin de volume.

Exemple : [4, p.25] signifie "voir bibliographie n [4], plus précisément dans sa page 25".

- Les notes apparaissent en petits caractères au bas de la page, suivant une numérotation continue, du début à la fin du mémoire.

LISTE DES SIGLES UTILISES

ABF	Association des Bibliothécaires Français
ACORD	Agence de Coopération Régionale pour la Documentation
ADBS	Association française des Documentalistes et Bibliothécaires Spécialisés
AFNOR	Agence Française de Normalisation
APEC	Agence Pour l'Emploi des Cadres
ASLIB	Association of Special Libraries and Information Bureaux
BBF	Bulletin des Bibliothèques de France
BCE	Bibliothèque de Comité d'Entreprise
BCP	Bibliothèque Centrale de Prêt
BIU	Bibliothèque InterUniversitaire
BLDSC	British Library Documents Supply Center
BLLD	British Library Lending Division
BM	Bibliothèque Municipale
BMC	Bibliothèque Municipale Classée
BN	Bibliothèque Nationale
BU	Bibliothèque Universitaire
CCIL	Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon
CD-ROM	Compact Disc-Read Only Memory
CE	Comité d'Entreprise
CNL	Centre National des Lettres
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DGD	Dotation Générale de Décentralisation

DLL	Direction du Livre et de la Lecture
DON	Disque Optique Numérique
DRAC	Direction Régionale des Affaires culturelles
DSB	Diplôme Supérieur de Bibliothécaire
ENSB	Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires
ESA	Agence Spatiale Européenne
HERTIS	Herthfordshire Technical Library and information
IEP	Institut d'Etudes Politiques
IFLA	Fédération Internationale d'Associations de Bibliothécaires
INIST	Institut National pour l'Information Scientifique et Technique
INSEE	Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques
INTD	Institut National des Techniques de la Documentation
IRS	Information Retrieval Service
JO	Journal Officiel
LGDJ	Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence
LIBRA	Logiciel Intégré pour Bibliothèques en Réseau Automatisé
METRO	New York Metropolitan Reference and Research Library Agency
NLM	National Library of Medecine
NYSILL	New York State Inter Library Loan Program
ORAL	Office Rhône-Alpes du Livre

ORIADOC	Réseau National d'Orientation et d'Accès aux Sources d'Information et de Documentation
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise/Petite et Moyenne Industrie
PUF	Presses Universitaires de France
PVD	Pays en Voie de Développement
RNIS	Réseau Numérique à Intégration de Services
SINTO	Sheffield Interchange Organisation
SUNIST	Serveur Universitaire National pour l'Information Scientifique et Technique
TUC	Travailleur d'Utilité collective
UAP	Accès Universel aux Publications
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture

INTRODUCTION

"Coopérer...ou périr ?"

J. J. LEBLANC [24]

Depuis des *décennies* ~~décadés~~, les bibliothèques publiques aux Etats-Unis et au Royaume-Uni ont à coeur de répondre aux besoins spécifiques des entreprises en matière d'information. Pour ce faire, certaines ont créé, depuis 1933, des systèmes de coopération, autrement appelés réseaux multitypes dont elles constituent le centre. Tel n'est pas le cas des bibliothèques publiques en France. Particulièrement des BCP* en Rhône-Alpes.

Quel intérêt y aurait-il à mettre en place de tels systèmes de coopération ? Les BCP de Rhône-Alpes par exemple pourraient-elles prendre l'initiative d'en créer au niveau de leurs départements respectifs ? Cela est-il encore nécessaire aujourd'hui ?

Avant de répondre à toutes ces questions, disons que l'intitulé de notre sujet : "La décentralisation des BCP et leurs rapports avec les centres de documentation des entreprises de la région Rhône-Alpes", appelle la précision de trois éléments.

Premièrement, la décentralisation des BCP. Il faudrait la situer dans le vaste mouvement de décentralisation dont une innovation importante, par la loi du 2 mars 1982⁽¹⁾ a été de permettre aux collectivités territoriales, soit de "favoriser le développement économique" par la création d'emplois nouveaux, soit de "protéger les intérêts économiques et sociaux de la population", en empêchant les licenciements et fermetures d'entreprises [4, p.151]. En plus, depuis le 1^{er} janvier 1986, les BCP ont été effectivement décentralisées⁽²⁾. L'article 60 de la loi n 83-663 du 22 juillet 1983 laisse

(1) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.[13]

(2) Certes le processus de décentralisation n'est pas encore achevé. Puisque : a) une réforme fiscale est nécessaire, qui consistera à doter les départements de ressources propres; b) le personnel d'Etat des BCP reste encore d'Etat.

désormais aux élus départementaux la responsabilité de définir les objectifs, les priorités et les enveloppes budgétaires de leurs bibliothèques. On pourrait alors s'attendre à ce que les priorités de ces bibliothèques, héritées de l'Etat et jusqu'alors très homogènes - desservir en livres les communes de moins de 10 000 habitants -, varient davantage à l'avenir, en fonction des politiques culturelle, économique et sociale des départements. Par exemple, on pourrait s'attendre à ce que les BCP renforcent l'adéquation de leurs services aux besoins de la population qu'elles desservent en assurant la "fourniture de documents précis répondant à une demande précise." [28, p.5]. C'est dans le cadre de cette ouverture qu'il faut placer cette étude.

Deuxièmement, les centres de documentation des entreprises. Il s'agit en fait de service de documentation. C'est-à-dire une activité qui n'a pas d'existence propre mais qui est toujours rattachée à un organisme (ici entreprise privée) dont elle n'est qu'un service fonctionnel [32, p.25] chargé de collecter, de traiter et de diffuser toute documentation liée à l'activité de l'entreprise. A ce service est souvent rattachée une bibliothèque spécialisée qui en dépend. C'est par exemple le cas du service de documentation de RHÔNE MERIEUX-IFFA* basé à Lyon, 254, rue Marcel Mérieux 69007. Or on sait que toute entreprise a non seulement des besoins particuliers, mais aussi un souci constant de rentabilité.

Troisièmement, la région Rhône-Alpes. Avec plus de 5,2 millions d'habitants, Rhône-Alpes⁽³⁾ est la deuxième région française. Elle n'est pas homogène et son développement est très inégal. Cependant, elle est très connue pour ses banques, ses industries chimiques et métallurgiques. Mais aussi pour ses divers instituts de recherche, ses huit Universités et ses multiples grandes écoles au sein desquels se trouvent des bibliothèques spécialisées et des centres de documentation. Au 1.1.89, elle compte 25 arrondissements, 331 cantons et 2880 communes [46].

(3) Voir l'annexe III sur le cadre géographique de notre étude : Rhône-Alpes et ses huit départements.

Pour répondre à notre préoccupation majeure, à savoir : quel serait, aujourd'hui, en Rhône-Alpes, l'intérêt d'un réseau documentaire où participeraient, entre autres, organismes du secteur public (les BCP⁽⁴⁾) et organismes du secteur privé (les services de documentation) ? nous procéderons en deux étapes.

La première étape ou première partie a pour objectif de présenter le réseau multitype, puis d'en tirer quelques enseignements.

Pour cela, nous allons d'abord le définir pour en saisir les fonctions essentielles. Cette définition sera illustrée par trois exemples de réseaux aux Etats-Unis, au Royaume-Uni puis en France, sans que ceux-ci soient des modèles mais beaucoup plus une base de réflexion.

Ensuite nous tirerons les principaux enseignements qui en découlent, tant au niveau de l'organisation que des entreprises et des bibliothèques participantes.

La deuxième étape ou deuxième partie cherche effectivement à voir l'intérêt d'un tel système ou réseau en Rhône-Alpes.

Nous le chercherons dans un premier temps du côté des services de documentation. C'est alors que nous présenterons les résultats de notre enquête auprès de 686 entreprises de la région ayant 200 salariés et plus. Ceux-ci devraient nous permettre de voir l'intérêt d'un réseau multitype pour les services de documentation.

Dans un second temps, nous chercherons l'intérêt du réseau du côté des BCP du Rhône et de l'Ardèche où nous venons de passer une partie de notre stage de trois mois, dans le cadre du DESS* option Direction de projets culturels de l'IEP* de Grenoble II.

(4) Nous avons choisi les BCP et non pas les BM* ou les BMC* par exemple parce que de toutes les bibliothèques publiques, c'est celles qui ont été le plus affectées par la décentralisation de 1982, effective depuis le 1.1.1986. Et puis elles ont déjà un important réseau de bibliothèques communales et intercommunales : le réseau BCP.

PREMIERE PARTIE

**PRESENTATION ET ENSEIGNEMENTS
DES RESEAUX DOCUMENTAIRES**

"La coopération, d'autres l'ont déjà dit, a tenu dans le monde de la bibliothéconomie la place des mythes de la maternité et du drapeau dans les sociétés traditionnelles et a été élevée au rang des concepts sacrés... Mais beaucoup en même temps souhaitent que ces beaux sentiments ne mènent pas trop loin."
Jean Jacques LEBLANC [24, p.121]

Le concept de réseau documentaire date des années 1970, avec l'automatisation des bibliothèques et le développement de la télématique. Il implique une forme plus structurée de coopération que les différents types d'associations et de consortiums qui ont existé surtout aux Etats-Unis depuis les années 1920.

Actuellement, il existe trois types principaux de réseaux : les réseaux organisationnels, les réseaux spécialisés et les réseaux fonctionnels.

Les réseaux organisationnels sont construits sur une base territoriale : Etat, région, département ou commune. NYSILL* par exemple que nous étudierons dans les pages qui suivent, est un réseau de bibliothèques publiques et centres de documentation de l'Etat de New-York, centré sur la bibliothèque de l'Etat. C'est également le cas de SINTO* à Sheffield.

Les réseaux spécialisés. C'est par exemple le cas du réseau des bibliothèques médicales, créé à l'initiative de la NLM* et qui a donné naissance à la base de données Medline. Par opposition aux réseaux spécialisés les réseaux multitypes regroupent bibliothèques et centres de documentation de tous types et de tous secteurs.

Du reste, une idée de plus en plus répandue voudrait qu'il soit souhaitable de voir participer aux réseaux tant les organismes documentaires du secteur public que ceux du secteur privé [53]. L'un des objectifs de l'ACORD* par exemple n'est-il pas de contribuer à la mise en réseau des bibliothèques et des centres de documentation de la région Rhône-Alpes ?

Les réseaux fonctionnels se constituent pour remplir une ou plusieurs fonctions bibliothéconomiques. Par exemple le catalogage, la conservation, les acquisitions.

Sur le plan administratif, tous ces réseaux fonctionnent soit de façon centralisée (existence d'une autorité centrale et d'un budget unique), soit de façon décentralisée, soit simplement sous forme coopérative : les accords entre bibliothèques et centres de documentation étant volontaires.

Le réseau des BCP, s'il avait existé tel que ceux dont nous voulons présenter quelques fonctions dans le chapitre premier, serait la somme des réseaux organisationnels et fonctionnels. C'est-à-dire qu'il se construirait sur la base départementale, avec au centre la BCP, regrouperait bibliothèques publiques (BU* et autres bibliothèques de recherche notamment) en amont, pour offrir aux services de documentation du secteur privé en aval, un certain nombre de services, comme cela se fait dans les réseaux mentionnés ci-dessus. Par conséquent, il serait multitype.

Dans le chapitre deuxième consacré aux enseignements des réseaux multitypes, nous verrons les principales leçons de cette forme précise de coopération, à la fois au niveau de la coopérative et des coopérateurs. Cette première partie s'achèvera par un examen de la situation de la coopération en Rhône-Alpes aujourd'hui.

CHAPITRE I

FONCTIONS ET EXEMPLES DE RESEAUX

I.1. FONCTIONS

Trois fonctions pourraient être retenues dans le cadre du réseau BCP que nous venons de définir. Dans l'intérêt bien compris de tous les participants, mais surtout dans l'intérêt du lecteur final⁽⁵⁾. Car ne l'oublions pas, l'objet fondamental de la coopération est de satisfaire les besoins du lecteur [25, p.66]. Ces trois fonctions sont : l'information bibliographique, le prêt interbibliothèque (prêt inter), la conservation et l'élimination de documents.

I.1.1. L'information bibliographique

Il y a quelques années, Hubert SPENCER disait : "le plus important à savoir d'une chose, c'est l'endroit où elle peut être trouvée quand on la cherche" [39]. Cette pensée est encore vraie aujourd'hui et suppose au préalable la confection de catalogues collectifs. L'objet de l'information bibliographique est précisément de les établir et de faciliter par conséquent la recherche documentaire ainsi que l'accès aux documents primaires.

Les catalogues collectifs permettent le signalement et la localisation d'un document. Ils peuvent prendre la forme imprimée (listings) ou la forme de banques de données

(5) Comme on dit en économie "consommateur final" c'est-à-dire celui qui est chargé de la destruction d'un bien ou d'un service. Or "la consommation n'est pas une destruction de matière, mais d'utilité" (Jean Baptiste SAY).

consultables à distance. Ils peuvent aussi bien concerner les périodiques, les ouvrages que d'autres documents sur d'autres supports. Car il existe de plus en plus de documentations produites directement sur un support électronique et accessibles seulement par télétransmission.

Par ailleurs, il faut souligner la croissance rapide de la production non commercialisée : la "littérature grise", qu'il faut connaître et utiliser.

Tout ceci permet à l'utilisateur des établissements coopérants d'être informé non seulement sur ce qui existe, mais aussi sur ce qu'il peut trouver sur place ou ailleurs dans le réseau. Donc le catalogue collectif permet une investigation bibliographique plus large. Cependant, l'expérience récente mais dynamique et osée de la BCP de Saône-et-Loire (cf I.2.3.) prouve que de plus en plus de lecteurs viennent à la bibliothèque avec une demande précise, espérant trouver le document ou la documentation correspondant à leur désir. D'où la nécessité de la recherche documentaire.

La recherche documentaire consiste à trouver pour un usager donné le document précis dont il a besoin. Or il arrive très souvent que le document demandé ne soit pas disponible sur l'ensemble du réseau. Dans ce cas, on peut décider soit de l'emprunter ailleurs, soit de l'acheter simplement sur le marché. La recherche documentaire consiste aussi à fournir à l'utilisateur un ensemble de documents sur un thème bien précis. Cela nécessite de disposer de documents de référence tels que les encyclopédies, les annuaires, les catalogues d'éditeurs, etc. Mais aussi d'avoir par exemple des abonnements à plusieurs périodiques, une bonne documentation générale ou spécialisée en économie, ne serait-ce qu'en économie régionale ou départementale; d'être connecté à des banques de données. Ni la BCP du Rhône, ni la BCP de l'Ardèche ne pratique la recherche documentaire telle que nous venons de la présenter, avec ces moyens spécifiques.

Aujourd'hui, l'information bibliographique peut être davantage rendue facile par le fait des nouvelles

technologies qui dématérialisent et délocalisent la communication du savoir. Transmettre des signes, des images à distance, en demander la communication, transposer sur disques, micro-supports,⁽⁶⁾... tout cela est également possible aujourd'hui [51, p.14]. Mais Ceci est encore un rêve lointain pour nos deux BPC de Rhône-Alpes.

Quoiqu'il en soit, la réalité voudrait que l'information bibliographique soit nécessairement complétée par l'accès aux documents primaires. D'où le prêt interbibliothèque.

I.1.2. Le Prêt interbibliothèque

L'idée de prêt interbibliothèque a été suggérée dans *Library Journal*, dès 1876. Aujourd'hui, c'est la fonction de coopération la plus répandue. Les trois systèmes que nous étudierons dans la section suivante la pratiquent largement. Dans le cadre de notre réseau BCP, le prêt inter pourrait être direct ou indirect.

Le prêt est dit direct lorsqu'il se fait entre deux membres du réseau, sans avoir à passer par le siège, c'est-à-dire la BCP. Dans le cas contraire, il est indirect.

Il pourrait concerner toutes sortes de documents et d'informations, sauf bien sûr, les ouvrages de référence et les informations confidentielles.

I.1.3. Conservation et élimination de documents

La société informationnelle dans laquelle nous sommes entrés secrète beaucoup de documents et d'informations qu'il faut parfois sauvegarder, parfois éliminer.

(6) Il s'agit là en fait du RNIS*, simplement baptisé Numéris.

Or, dans le cadre d'un réseau multitype à l'échelle du département, cette tâche pourrait être confiée à la BCP. L'élimination devrait se faire de façon concertée entre tous les participants.

On pourrait peut-être penser que tout ceci, au sein d'un même réseau, est trop beau pour être vrai. Pourtant, cela s'est réalisé et continue de se réaliser dans les réseaux que nous voulons présenter ci-après, en particulier SINTO à Sheffield.

I.2. EXEMPLES DE RESEAUX DOCUMENTAIRES

Notre objectif ici est de présenter des réseaux locaux qui regroupent à la fois les bibliothèques publiques et les entreprises privées. Ce qui prouve que notre projet ne relève pas de l'utopie. Surtout que cette présentation ne se veut pas simplement systémique. Au-delà, il s'agira de voir les intérêts des uns et des autres dans ce genre de coopération.

I.2.1. Nysill

Avant tout, rappelons que les Etats-Unis d'Amérique sont une république fédérale regroupant 50 Etats et de District fédéral de Columbia qui est administré directement par le congrès et où se trouve la capitale fédérale Washington.

Les Etats sont responsables de la création de circonscriptions administratives locales. Il n'existe pas de hiérarchie entre les divers échelons administratifs (administration locale, Etat, administration fédérale). Il existe une multitude de collectivités locales de toutes sortes : comtés, communes, municipalités et districts spéciaux, et pratiquement, ces collectivités sont libres d'administrer les activités locales comme elles l'entendent, sauf en ce qui concerne l'enseignement qui est soumis à un contrôle plus rigoureux.

Les bibliothèques publiques sont administrées par cette multitude de collectivités locales. Les services et ressources qu'elles offrent sont tout aussi disparates, de même que leurs ressources financières qui viennent pour l'essentiel de la collectivité locale par l'intermédiaire de l'impôt local. Afin d'améliorer leurs services et d'augmenter leurs ressources, elles ont commencé à coopérer à partir de 1900, en organisant des services communs au niveau du comté, puis de plusieurs comtés, ces organisations étant autorisées par des lois des Etats.

Ainsi est né le NYSILL en 1967. C'est un réseau de prêt interbibliothèque établi sur la base de l'Etat de New York. Il s'appuie sur deux systèmes : le système des bibliothèques publiques de l'Etat et le système des bibliothèques de recherche et centres de références (cf cartes page suivante). Il est centralisé, en étoile autour de la bibliothèque de l'Etat. Les principales bibliothèques participantes sont les BU et les bibliothèques spécialisées de sociétés d'études et de recherche. Toutes ces bibliothèques sont les centres bibliographiques par lesquels doivent transiter les demandes de prêt inter en provenance de l'Etat.

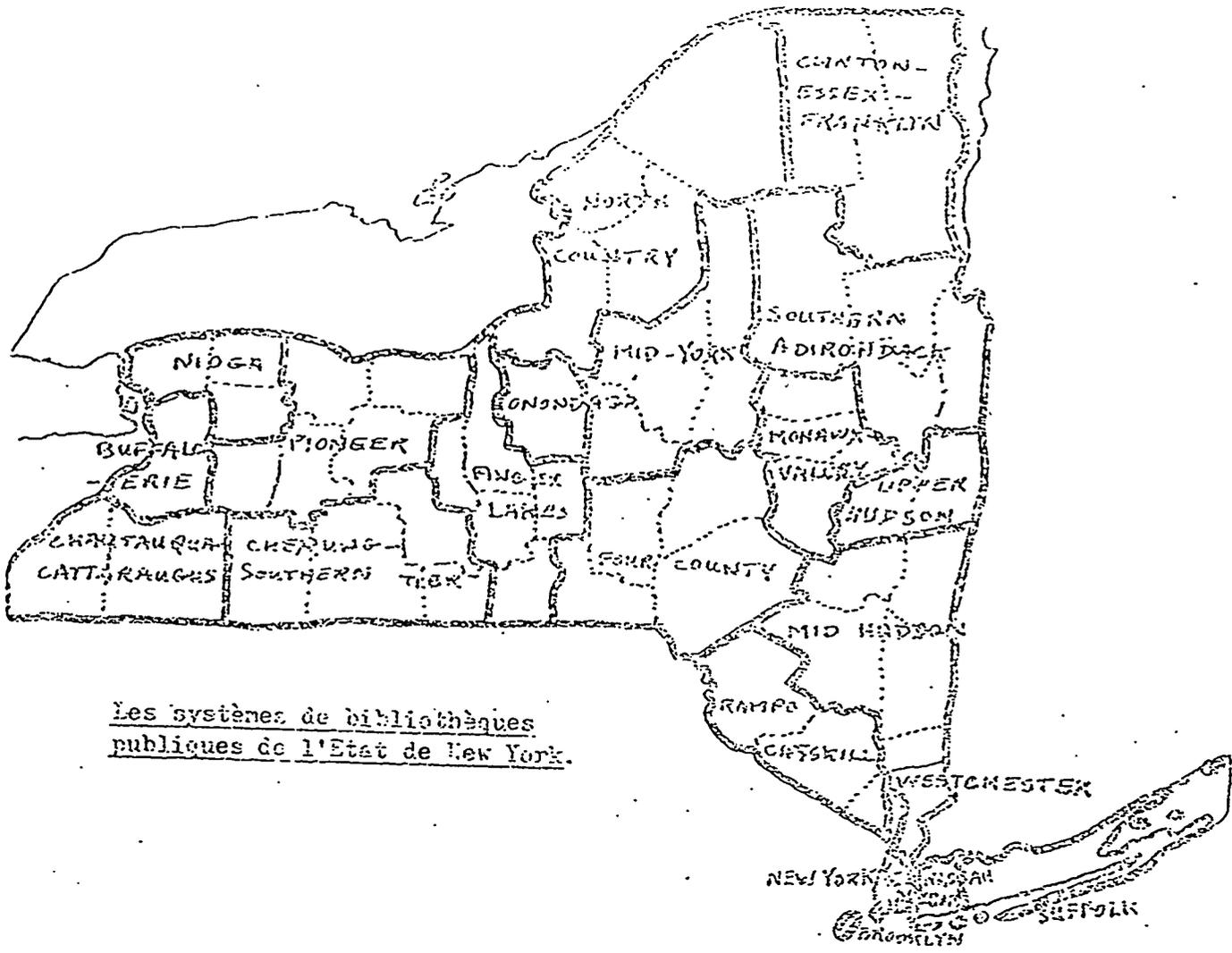
Les emprunteurs se répartissent dans les secteurs suivants :

Universitaires et étudiants	56%	des demandes
Secteur de l'industrie	12%	
Public en général	32%	

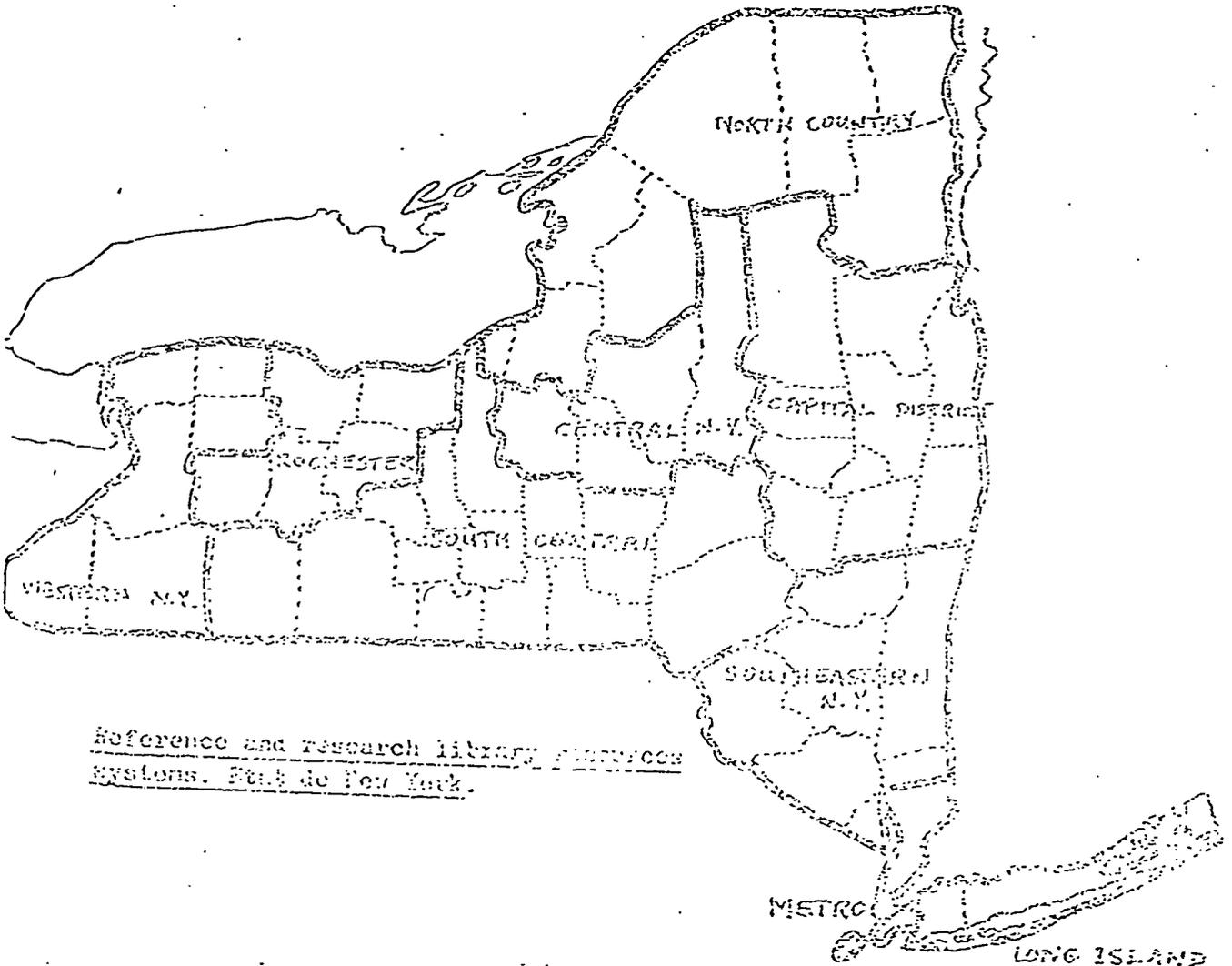
En 1974, les demandes portaient essentiellement sur les domaines suivants :

Sciences médicales, avec un taux de satisfaction de	59%
Littérature anglo-américaine	61%
Sociologie	57%
Economie	48%
Technologie	53%

Il y a 56 demandes de monographies pour 44 demandes de périodiques.



Les systèmes de bibliothèques publiques de l'Etat de New York.



Reference and research library systems. State of New York.

Ce réseau, qui a été fait pour mettre à la disposition des bibliothèques publiques de l'Etat et donc du grand public les ressources des bibliothèques de recherche et des services de documentation, sert de plus en plus à satisfaire des demandes de documentation générale.

En 1973, NYSILL a réalisé l'interface avec un autre réseau, le "Regional medical library programme" afin d'améliorer ses services [47].

I.2.2. Sinto

Au Royaume-Uni, les bibliothèques publiques sont sous la responsabilité des autorités locales. Leurs ressources proviennent en partie des taxes et impôts locaux, l'autre partie étant constituée par des allocations du gouvernement national.

SINTO est un réseau local né en 1933 dans la municipalité de Sheffield (South Yorkshire). La municipalité est très connue pour sa fabrication d'aciers spéciaux et sa coutellerie. Mais aussi pour la présence de nombreuses bibliothèques spécialisées au sein d'instituts de recherche ou de grandes firmes métallurgiques. Le réseau regroupait au départ une quinzaine d'unités parmi lesquelles la bibliothèque de l'Université, et des centres de documentation publics ou privés. Les premières années de SINTO virent la mise en place des mécanismes du prêt inter : en échange du privilège d'emprunter les documents de la Commerce and Technology Library, normalement une bibliothèque de référence, les membres s'engageaient à ouvrir leurs propres fonds aux autres, les ouvrages de référence et les documents confidentiels étant exclus du prêt.

En mars 1986, SINTO comptait 71 membres parmi lesquels neuf bibliothèques publiques, 19 BU, neuf centres de documentation administratifs ou médicaux, trois associations professionnelles et 31 entreprises privées.

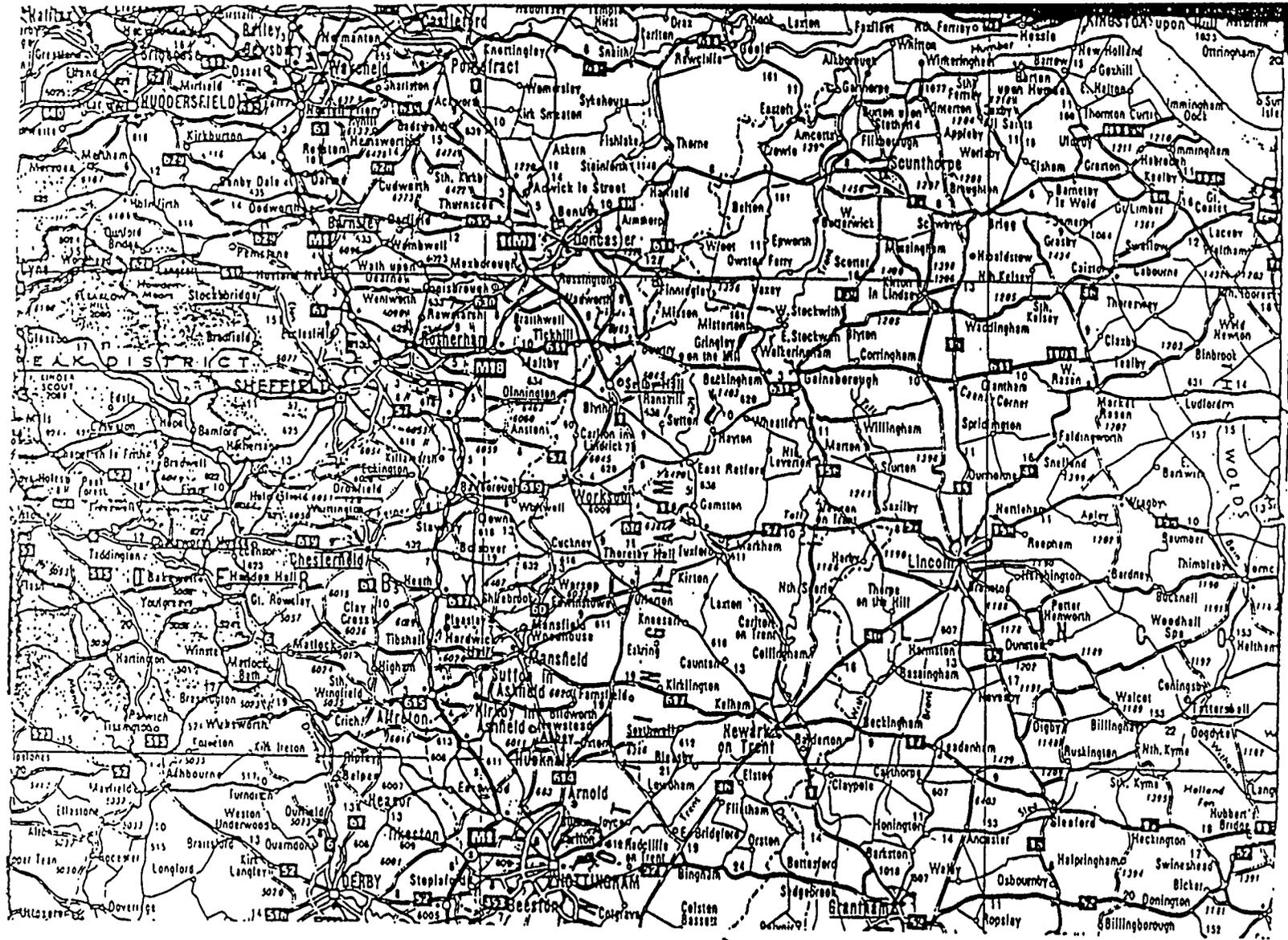
Le réseau s'est doté d'un comité exécutif pour régler les affaires courantes. Son Président était le conseiller municipal chargé des affaires culturelles, tandis que le Directeur de la Bibliothèque de la ville était Secrétaire Honoraire et le Responsable de la Commerce and Technology Library (siège de SINTO) , Sous-Secrétaire.

Le fonctionnement du prêt fut facilité par la compilation d'un catalogue collectif des périodiques. Les statistiques révèlent que les documents échangés entre les membres croissent d'année en année. Dès le début, les membres du réseau firent appel aux ressources les uns des autres, sans passer par le siège. Le réseau dessert une population d'environ un million d'habitants dont un tiers est en dehors de l'agglomération de Sheffield (cf carte géographique de la page suivante : Sheffield et la région couverte par SINTO).

Pour ses adhérents, le siège emprunte à la BLLD* (aujourd'hui la BLDSC*), qui, depuis 1973, assure à l'échelon national et international le prêt de périodiques nationaux et étrangers, de monographies et de rapports.

En plus du prêt inter, SINTO offre à ses membres de nombreux autres services, notamment des séances de formation à l'interrogation des banques de données, la possibilité de consulter les autres adhérents dans le domaine de leur spécialité, un service d'information par téléphone, courrier, télex ou télétype.

Une enquête récente [49] révèle que 25% des adhérents ont plusieurs contacts par semaine avec le siège, 7% ont en moyenne un contact hebdomadaire, 25% un contact mensuel. Dans le prêt, les documents les plus demandés sont les photocopies d'articles de périodique et les normes (le siège offre un prêt de 24h). Viennent ensuite les monographies et les brevets. Seuls 18% des adhérents ont recours au siège pour des recherches en ligne, mais il est vrai qu'un certain nombre d'entre eux ont leur propre équipement et ils peuvent aussi s'adresser à l'université. Les résultats indiquent également que les adhérents pratiquent largement l'échange de documents



SHEFFIELD AND AREA
COVERED BY SINTO

et d'information entre eux. Le mode de contact privilégié avec le siège est le téléphone, mais les visites ne sont pas rares.

Il y a une grande diversité dans la nature, les moyens et les objectifs des adhérents. Ceci explique que leur utilisation du réseau soit très inégale, de même que leur contribution. Cependant, tous semblent très attachés à l'institution, qui est autant une source de contacts que de prêt. Par ailleurs, une enquête globale menée sur l'ensemble des réseaux locaux (il y en a au moins une trentaine dans tout le pays) fait apparaître que SINTO est performant.

Pour son développement futur, ce réseau devrait pouvoir s'offrir les services d'un documentaliste-conseil (Industrial Officer) auprès d'entreprises de taille moyenne qui n'ont pas la capacité d'avoir un service interne de documentation. Mais il n'a ni les moyens financiers, ni les ressources en personnel.

I.2.3. Le service de Télédocumentation de la bcp de Saône-et-Loire

Ce service, que nous appellerons télédóc pour aller vite, a été créé en 1982, en même temps que la BCP dont elle n'est qu'un service interne. Ce n'est pas un réseau institutionnalisé comme les deux que nous venons de présenter ci-dessus. Nous l'avons cependant retenu dans cette section pour deux raisons : la première c'est que télédóc a une politique de demande fort intéressante que nous comptons brièvement exposer dans les lignes qui suivent; la deuxième c'est que certaines demandes exprimées par les usagers, telles que nous les avons notées, pourraient faire l'objet d'un besoin exprimé ou non exprimé par une entreprise petite ou moyenne, ayant ou pas un service de documentation.

a) La politique de la demande

La BCP de Saône-et-Loire, comme toute bibliothèque publique, développe normalement une "stratégie de l'offre"

basée sur des acquisitions nombreuses et variées, sur le renouvellement périodique de dépôts de livres, sur des animations, sur des techniques de présentation et de classement des collections, etc.

Cependant, il est une autre fonction de la bibliothèque, non moins enrichissante pour les lecteurs, qui consiste à répondre aux demandes ponctuellement exprimées par les usagers : proposer une masse documentaire, dont la taille est en inflation constante, ne sert pas à grand-chose si une aide n'est pas apportée au lecteur pour en effectuer le tri; en outre, cette même masse documentaire, soigneusement sélectionnée, acquise, équipée, proposée, se trouve sous-utilisée si le lecteur en méconnaît les richesses utilisables pour ses besoins précis.

On sait que la BCP de Saône-et-Loire, comme toutes ses consœurs en France, est conçue de manière à ce que les documents classés sur les rayons ne soient pas directement accessibles aux lecteurs : c'est une "centrale de prêt" appelée peut-être à jouer, plus que par le passé (la décentralisation aidant), au niveau départemental, le rôle que le Centre de Prêt de la BN* ou la BLDSC jouent au niveau national.

Deux systèmes complémentaires ont été mis en place pour assurer cette politique de la demande :

- Un service de demandes d'ouvrages, organisé pour le lecteur qui souhaite obtenir en prêt un titre précis;
- Un service de documentation par correspondance, dit "service de télédocumentation" assure la réponse à l'utilisateur qui souhaite de la documentation un sujet précis, sans connaître d'auteur ou de titre particulier sur la question. C'est un service qui, comme le dit son promoteur Bertrand CALENGE, est en pleine évolution. Son objectif avoué étant de faire de sa BCP un "lieu de référence", à l'image des bibliothèques publiques anglaises et américaines qui du reste attirent plus de lecteurs que les bibliothèques publiques françaises.

Concrètement, les demandes de documents ou de documentation sont reçues par les bibliothèques locales (7) qui, elles, sont ouvertes au public. Les lecteurs remplissent une fiche documentaire qu'ils adressent à la BCP, sous le couvert de la bibliothèque de leur localité. La réponse leur parvient par le même canal deux semaines plus tard.

A la réception, la fiche reçoit un numéro d'identification. Puis la BCP met alors en branle toute sa panoplie de moyens(8) en vue d'une réponse pertinente et rapide. Les graphiques 1, 2, 3 et 4 des quatre pages suivantes permettent de se faire une idée des réponses apportées ainsi que l'objet des demandes.

b) Les demandes des usagers

Quelques exemples de demandes de documentation sont donnés sur la liste ci-après :

- Greffage de l'aubergine
- Fécondation in vitro -mères porteuses- bébés éprouvettes
- L'animation en gériatrie
- Contrôle analytique de qualité des whiskies, scotch-whiskies, cognac et eau de vie, par méthode d'analyse en chromatographie phase gazeuse
- Des documentations et livres sur la climatologie et l'étude de la climatologie sur l'homme et les maladies
- Dossiers sur les tissus, leurs noms, leur utilisation
- Livre(s) sur la peinture sur verre
- Documentation sur le plantain d'eau en vue d'une étude biologique
- Génétique du cheval
- La faune et la flore de Bourgogne
- Elevage des chiens boxers
- Sur les requins (documentaires et romans)
- L'expertise automobile

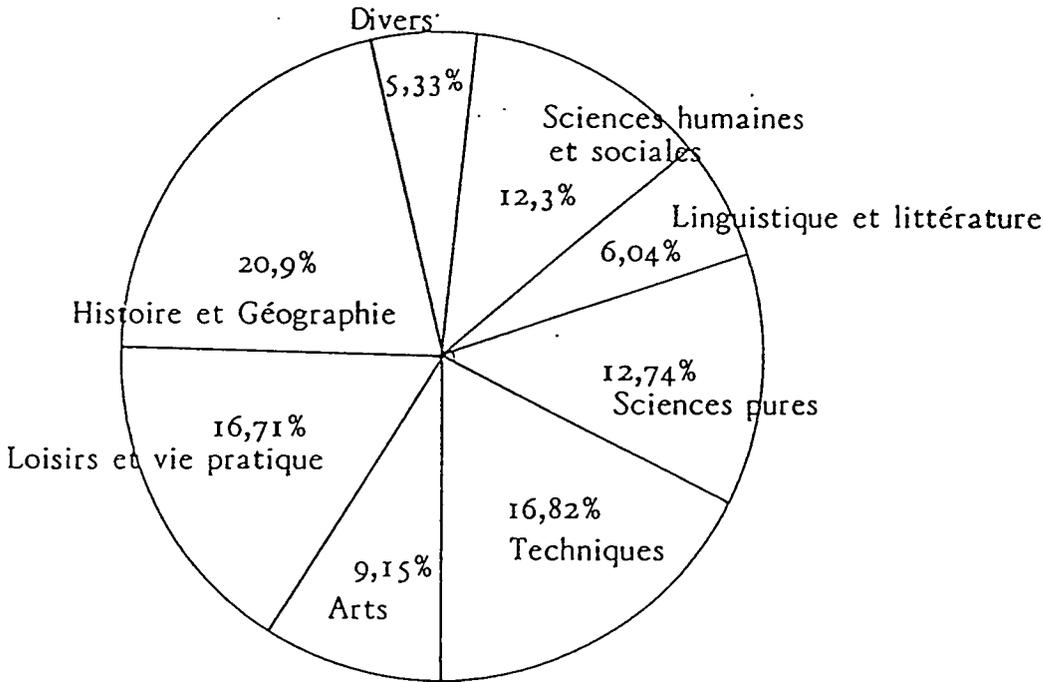
(7) Ce sont : les bibliothèques communales ou intercommunales, les relais ou bibliothèques associatives, les annexes ou points d'appui de la BCP, à condition qu'elles soient ouvertes au public.

(8) C'est ceux que nous avons brièvement énumérés plus haut, à savoir : les périodiques; les encyclopédies et dictionnaires; les annuaires, guides, répertoires; les banques de données; les catalogues d'éditeurs; les brochures; les dossiers documentaires; le téléphone.

Graphique 1

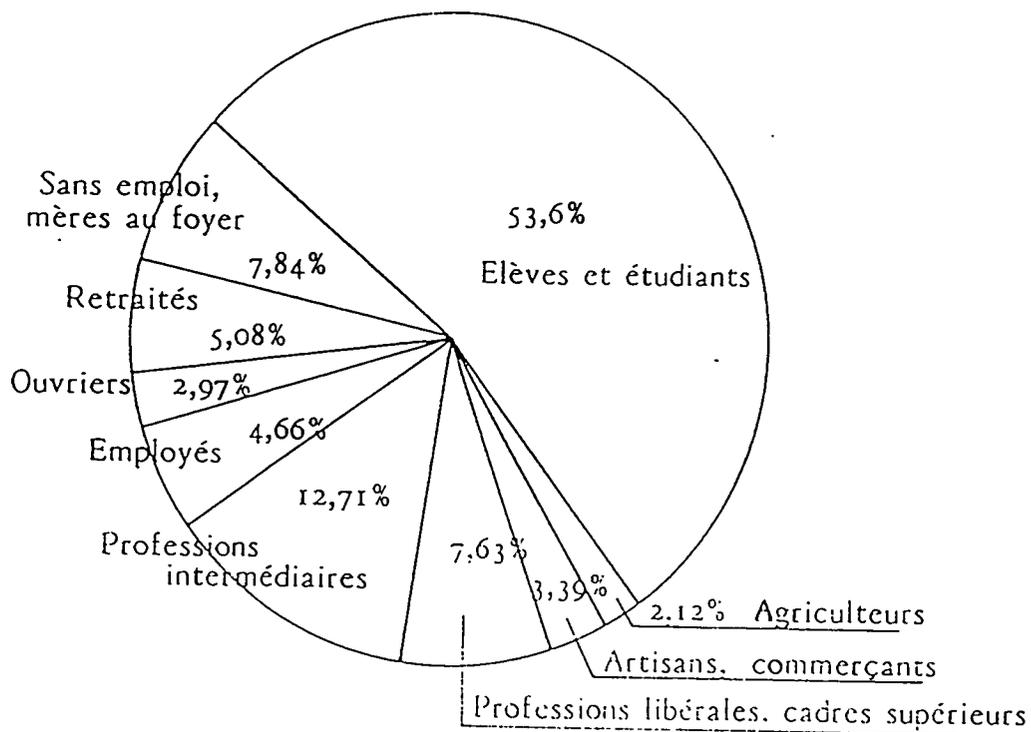
OBJET DES DEMANDES

(données cumulées 1983-1986)



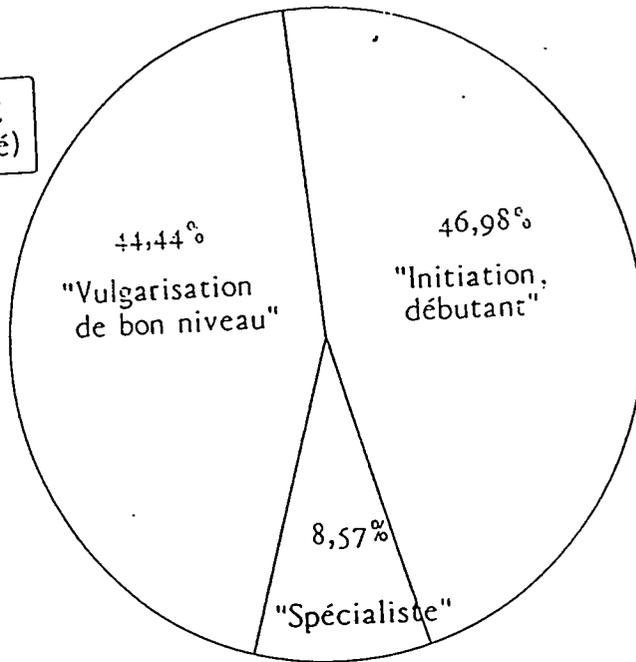
Graphique 2

REPARTITION DES DEMANDEURS
PAR CATEGORIES
SOCIO-PROFESSIONNELLES
(données 1986)

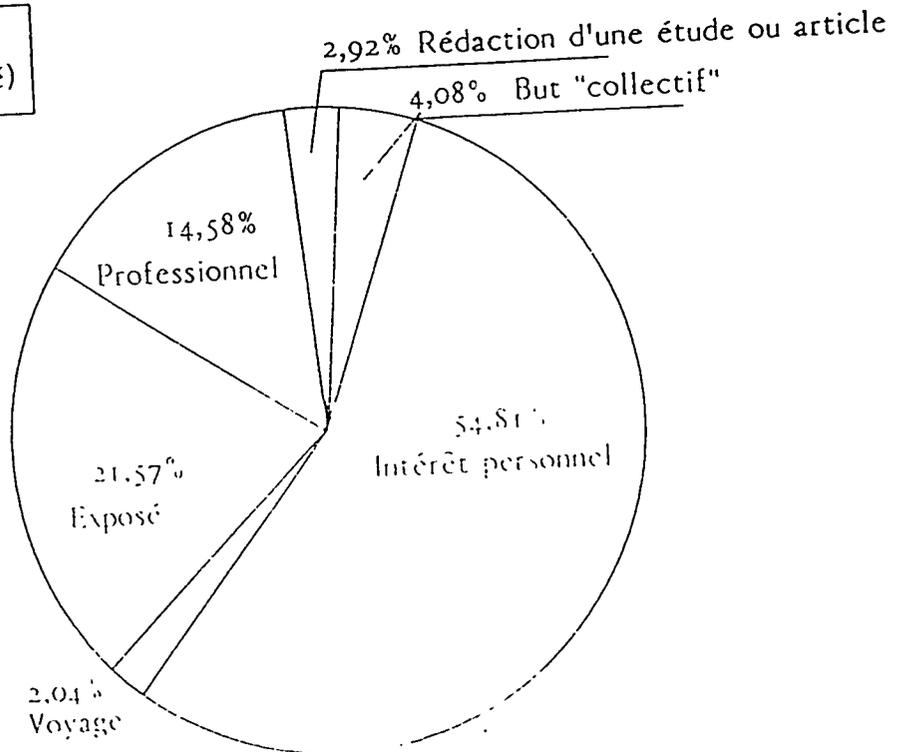


ORIENTATION DES DEMANDES DE DOCUMENTATION
(données 1986)

NIVEAU SOUHAITE
(lorsqu'il est exprimé)

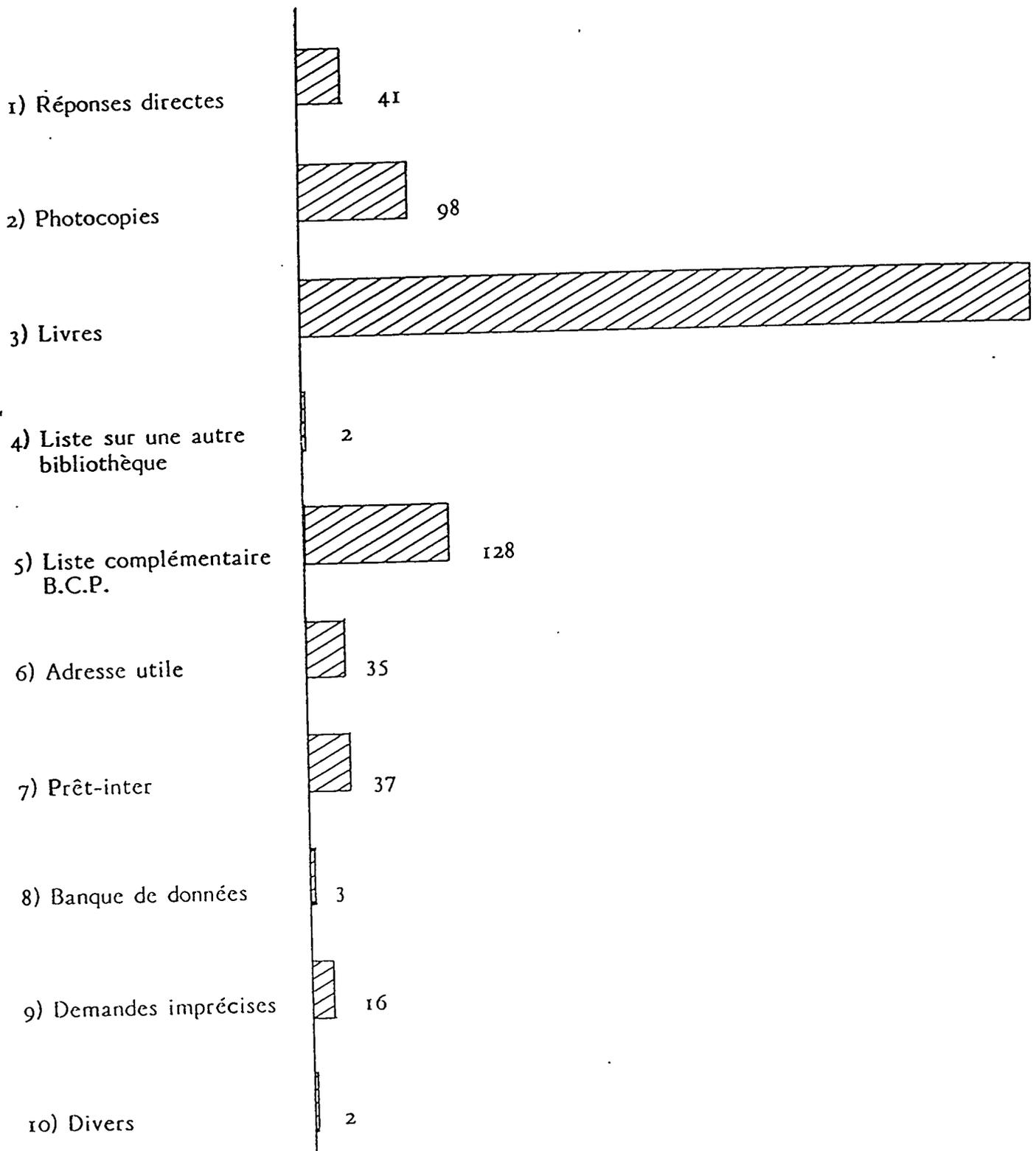


BUT POURSUIVI
(lorsqu'il est exprimé)



REPONSES FOURNIES PAR LE SERVICE DE TELEDOCUMENTATION
(données 1986)

(592 demandes, 877 réponses)



-Créant une entreprise, j'aimerais consulter le guide fiscal du créateur d'entreprise ou un autre du même genre pour ma future activité.

Autant de demandes et bien d'autres encore qui auraient pu être formulées par des entreprises du département. Notons en passant que la Saône-et-Loire (cf carte page suivante) est un département qui, comme l'Ardèche, n'a pas d'université, donc pas de BU. Nous pensons que s'il y en avait eu, télédoc, qui est par ailleurs une initiative à encourager, aurait peut-être bénéficié d'un partenaire plus proche et complémentaire.

Tous les réseaux que nous venons de présenter sont des réseaux multitypes : y participent des organismes documentaires de tous types (BM, BU, ...) et de tous secteurs (public, privé, ...). Peut-on alors affirmer comme certains [48, p.41] que la "coopération sera multitype ou ne sera pas..." ? Au niveau où nous sommes rendus dans ce travail, il serait prématuré de répondre à cette question.

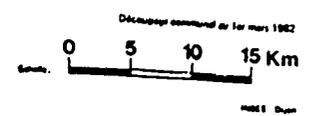
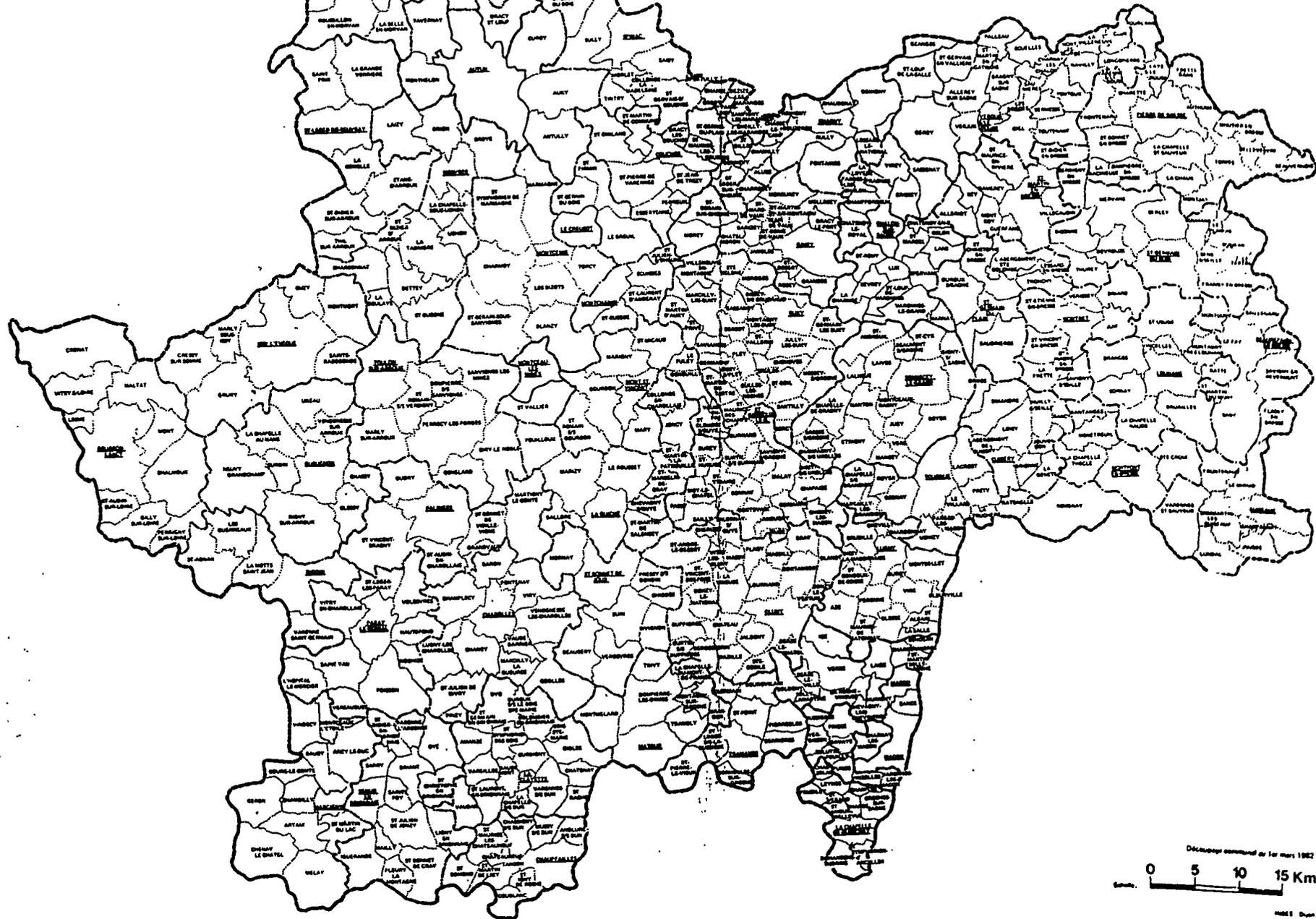
Nous pouvons dire maintenant que NYSILL et SINTO ont été mis en place avant les années 70, c'est-à-dire avant la révolution de l'informatique et de la télématique, en particulier dans le monde de l'information et de la documentation.

Il est donc indéniable qu'ils n'avaient pas, toutes proportions gardées, les ressources en personnel, les moyens financiers et la technologie dont bénéficient aujourd'hui les bibliothèques et les centres de documentation.

Cependant, leur force et leur succès résidaient dans la bonne volonté réciproque de chacun des membres. C'est la plus grande leçon qu'il nous faut retenir après la présentation des réseaux multitypes que nous venons de faire rapidement.

Mais il y a d'autres enseignements que nous allons à présent examiner dans le chapitre deux.

SAÔNE-et-LOIRE



CHAPITRE II

LES RESEAUX MULTITYPES : QUELS ENSEIGNEMENTS ?

II.1. L'INITIATIVE, LA FORME ET LE MARKETING

II.1.1. L'initiative

Il existe une multitude de réseaux que, faute de temps et d'espace, nous n'avons pas pu présenter ici. Ce n'était d'ailleurs pas notre objectif. Mais ceux qui donnent les meilleurs résultats sont ceux dont la création est due à l'initiative d'une seule bibliothèque, qui continue à les diriger. C'est par exemple le cas de SINTO.

En effet, M. J.P. LAMB, alors directeur de la BM de Sheffield, fut le premier à se rendre compte de la valeur d'une coopération entre bibliothèques et centres de documentation de types différents. Dans un discours prononcé en 1932, à l'occasion de la conférence annuelle de l'ASLIB*, il soulignait les avantages qu'on pourrait retirer d'un service coopératif : partage des tâches et des coûts, ressources documentaires accrues pour tous les participants, plus grande satisfaction des usagers.

L'année suivante, en 1933, il mettait son idée en pratique en convoquant une réunion spéciale à laquelle furent appelés à participer différentes institutions ayant leur siège à Sheffield, à savoir : la BM, la BU, la Chambre de commerce et les principales entreprises industrielles de la ville. Il fut alors décidé d'instituer un service coopératif associant les ressources de toutes les bibliothèques de Sheffield, auxquelles viendraient s'ajouter la documentation spécialisée détenue par les différentes industries. La BM s'engagea à apporter à son

règlement les modifications nécessaires pour faciliter à ses membres le prêt de nombreux documents jusqu'alors exclusivement destinés à être consultés sur place. Les industriels s'engagèrent à se prêter mutuellement des livres et d'anciens numéros de périodiques : ils acceptèrent, en outre, de collaborer à l'établissement d'un catalogue collectif de périodiques et d'ouvrages en leur possession.

Evidemment, ceci supposait que la BM de Sheffield, initiatrice du projet, possédât, autant que possible, des stocks assez importants de documents et disposât d'un personnel assez nombreux de bibliothécaires et de documentalistes ainsi que des ressources financières assez larges pour assurer, par elle-même, la mise en marche du système, avant de faire appel aux contributions extérieures. Car les entreprises industrielles, en particulier, sont plus disposées à adhérer à un système qui fonctionne déjà -et dont elles peuvent ainsi apprécier la valeur- qu'à faciliter la réalisation d'un plan qui n'existerait que sur le papier.

Dans le cas de NYSILL aussi, l'initiative de la création du réseau avait été prise par la bibliothèque de l'Etat de New York.

S'agissant des BCP du Rhône et de l'Ardèche, on sait qu'elles ont déjà à mettre en place un réseau de coopération entre les petites bibliothèques à l'échelle du département. Mais quand nous parlons de réseau documentaire, nous entendons bien sûr ce réseau de lecture publique, complété cependant par une coopération étroite avec l'université et le secteur privé, en particulier. Pourraient-elles alors prendre l'initiative de créer un tel réseau au niveau de leurs départements respectifs?

Car, ainsi que le disait si bien Cécil GUITART, il s'agit de "mettre en place tout un système documentaire" [50, p.310].

II.1.2. La forme

Les systèmes de coopération doivent être aussi simples et aussi peu formalistes que possible. A cet égard, la forme coopérative ou associative semble être la plus satisfaisante, car les accords' entre organismes membres sont toujours volontaires. C'est par exemple le cas de NYSILL.

En effet, l'Etat de New-York favorise, par des mesures d'ordre financier, la création de réseaux documentaires. Pour qu'un réseau soit reconnu et subventionné, il doit remplir certaines conditions, entre autres :

- desservir au moins 200 000 personnes;
- acquérir chaque année au moins 4 000 titres;
- avoir une bibliothèque centrale...

Il existe plus de vingt réseaux documentaires dans le seul Etat de New-York, constitués sur une base volontaire.

Cependant, malgré leur caractère local, la zone d'action des réseaux ne devrait pas être strictement limitée et la coopération devrait s'étendre à toutes les entreprises ou institutions que cette formule intéresse, sous réserve de réciprocité. L'enquête dont nous présenterons les résultats au chapitre III s'est limitée, faute de moyens, aux plus grandes entreprises de la région Rhône-Alpes. Les BCP pourraient-elles se constituer en centre de documentation pour les petites entreprises de communes qu'elles desservent ? Nous pensons qu'à priori, partout où existe une bibliothèque ou un centre de documentation, elle ou il dispose du minimum de moyens pour coopérer. Le premier et peut-être le plus grand moyen étant la bonne volonté réciproque de chacun des membres.

II.1.3. Le marketing

On ne crée pas un réseau documentaire du jour au lendemain. M. LAMB de SINTO avait dû mûrir son idée pendant longtemps avant de la mettre en exécution. Par exemple, il

s'était rendu compte très tôt de l'importance des demandes éventuelles que formuleraient les organismes industriels. Ce seraient, pensait-il, des demandes "très pointues" et qui nécessiteraient une réponse à la fois fouillée et rapide. Mais il avait très tôt aussi vu la nécessité d'adopter une mesure spéciale pour y répondre : la coopération !

Cependant, le marketing n'est pas seulement une "étude de marché". C'est aussi une motivation psychologique reposant sur la publicité. Il ne suffit pas simplement de créer des services documentaires. Encore faut-il pouvoir les vendre, les faire savoir [40, p.69]. Du reste, certaines entreprises sont souvent insuffisamment conscientes des avantages qu'elles pourraient retirer d'un système de coopération : une propagande bien conçue et bien présentée peut donc jouer un rôle utile à cet égard. C'est ce qu'a fait la SINTO. Dès le début, il fut décidé de constituer un matériel de publicité, qui ferait connaître le service et qui serait distribué aux entreprises locales susceptibles de s'y intéresser.

Pour mener à bien cette tâche, il y aurait avantage à nommer un "agent de liaison", qui serait chargé de prendre contact avec les entreprises; une sorte de documentaliste-conseil, mais aussi de courtier de l'information auprès d'entreprises de taille moyenne qui n'ont pas les moyens d'avoir un service interne de documentation. Or le problème de la SINTO en ce moment c'est qu'elle n'a ni les moyens financiers, ni les ressources en personnel pour de tels postes.

II.2. ETAT D'ESPRIT, RECIPROCITE, COMPLEMENTARITE

II.2.1. Etat d'esprit

On ne le redira jamais assez, la coopération est d'abord et avant tout un état d'esprit [23, p.240] [50, p.310] [25, p.65].

Pour revenir à notre exemple de SINTO, il faut dire que la BM de Sheffield, par le biais de son directeur, a

beaucoup bénéficié de la bonne volonté de toutes les parties. Peut-être parce qu'on ne leur exigeait rien ou presque, à ce moment-là. Toujours est-il que lorsqu'à la fin des années soixante, l'Assemblée générale vota une cotisation annuelle, la coopération n'en fut pas affectée pour autant.

Dans l'Etat de New-York, la plupart des réseaux ou systèmes de coopération fonctionnent avec un minimum d'effectifs et de crédits. C'est le cas de NYSILL, c'est également le cas pour la METRO* [23, pp.240,241].

Plus près de nous, c'est-à-dire de Rhône-Alpes : télédéc de la BCP de Saône-et-Loire. Ce service fonctionne depuis 1985 avec une seule personne et avec les moyens relativement importants qui sont ceux des BCP françaises, surtout depuis 1986. Une étude des coûts montre d'ailleurs qu'il n'y a pas inflation, "au fur et à mesure de la prise en charge, mais plutôt meilleure rentabilité du service existant" [28, p.86]. Du moins au niveau des coûts de fonctionnement.

En 1984, en Rhône-Alpes, le chargé de mission au livre et à la lecture, M. Cécil GUITART⁽⁹⁾ avait calculé qu'il suffisait que les bibliothèques consacrent 1% de leur budget pour que la coopération s'amorce de manière significative. Mais c'était dans la perspective de création d'une agence régionale de coopération.

II.2.2. Réciprocité

Le système doit être fondé sur la réciprocité. C'est-à-dire que chaque membre devra :

- participer aux charges (relativement modiques) et bénéficier des produits de la coopération;
- s'engager à prêter aux autres ses documents non confidentiels et à remettre au siège le catalogue collectif permettant la localisation des documents et indiquant comment l'on peut se les procurer. Voilà bien qui participe par exemple du programme

(9) André MIQUEL cf article cité plus haut

UAP* de l'IFLA* : l'accès de tous à toutes les ressources documentaires.

Or l'expérience montre que les réseaux multitypes se bâtissent toujours autour d'un service coopératif à l'intention du commerce et de l'industrie, lui-même fondé sur la réciprocité. Ce fut le cas de SINTO dès sa création.

En effet, lorsque la BM de Sheffield s'engagea à apporter à son règlement les modifications nécessaires pour faciliter à ses membres le prêt de nombreux documents de référence jusqu'alors destinés la consultation sur place, les industriels, s'engagèrent, quant à eux, à se prêter mutuellement des livres et d'anciens numéros de périodiques. En outre, ils acceptèrent de participer à l'élaboration d'un catalogue collectif.

Dès le début, SINTO a été fondé sur la bonne volonté réciproque de toutes les parties. C'est pourquoi en 1937, elle excluait toute institution ne possédant pas au moins 50 ouvrages et 10 collections de périodiques. Car certaines petites entreprises avaient cherché à profiter des avantages offerts sans rien fournir en échange.

Nous pensons, pour revenir aux BCP de Rhône-Alpes, qu'il leur appartiendrait, peut-être, en tant que service public de la lecture dans le département, de faire le premier pas. Mais les bibliothécaires sont-ils disposés à le faire ? Ont-ils les moyens de soutenir leur action ? De l'autre côté, les documentalistes sont-ils disposés à recevoir cette main tendue ? Cette coopération-là est-elle nécessaire pour leurs services ? Remarquez que l'initiative pourrait aussi venir des services de documentation. C'est cela la réciprocité.

II.2.3 La complémentarité

NYSILL naquit à New-York en 1967 par la volonté d'hommes ayant compris que leurs institutions étaient dépendantes les unes des autres. C'est ainsi que des

bibliothèques publiques, des centres de documentation privés, des bibliothèques spécialisées mirent ensemble leurs ressources documentaires en pratiquant le prêt interbibliothèque.

Ce fut la même chose à Sheffield en 1933. En effet, lorsque M. LAMB décida de mettre à exécution son projet, il avait pour lui la bonne volonté (fort heureusement) de partenaires : industriels, commerçants, bibliothécaires, documentalistes ayant très tôt compris que leurs institutions étaient complémentaires, en matière de documentation et d'information.

Les conséquences de tous ces enseignements ont été multiples dans plusieurs domaines :

Les ressources documentaires : elles ont été accrues pour chacun des participants au réseau. Ainsi, la BM de Sheffield pouvait désormais mettre à la disposition de ses lecteurs des ressources beaucoup plus importantes et beaucoup plus variées qu'elle n'aurait pu le faire avant la création de SINTO. De même, les entreprises industrielles et commerciales ont pu avoir certains renseignements qui, bien souvent, sont d'un caractère très spécialisés et ne peuvent être trouvés que dans des ouvrages très coûteux, dans des périodiques ou dans des rapports privés ou semi-privés qui parfois n'ont jamais été publiés sous forme imprimée.

Conservation de documents : les progrès réalisés ont été marqués par exemple par le dépôt à la BM des séries de périodiques spécialisés que les institutions membres n'ont plus l'occasion d'utiliser dans leurs propres locaux.

Recherche bibliographique : en même temps qu'elle assurait son service public de lecture, la BM de Sheffield devenait un important centre de conservation et de recherche. Par conséquent, elle fut chargée de préparer des recherches documentaires pour ses membres, ainsi que l'établissement de bibliographies de recherche.

Problèmes communs : des réunions permettent de discuter des problèmes communs et il est certain que la SINTO a

grandement contribué à apporter d'appréciables améliorations aux services bibliographiques et autres d'institutions telles que l'Office des brevets (Patent Office), le Ministère du Commerce (Board of Trade) ou le Musée des Sciences (Science Museum). D'où réseau égale source d'informations et de contacts.

Tout ceci s'est réalisé sans aucun débours pour les membres de l'organisation.

Cette analyse peut être davantage approfondie. Par exemple, on pourrait chercher à savoir quel a été l'apport de la SINTO à la formation des citoyens de Sheffield. On pourrait aussi analyser l'apport de cette forme précise de coopération au développement économique de la région de Sheffield ou de l'Etat de New-York, si l'on voulait travailler dans le cadre de NYSILL. Mais nous ne voulons pas nous engager dans des analyses trop techniques. Ce n'est pas l'objectif de ce mémoire, non plus celui du DESS que nous postulons.

On vient de le voir, les réseaux multitypes ou la coopération entre bibliothèques du secteur public et centres de documentation du secteur privé aux Etats-Unis et au Royaume-Uni ont pris de l'essor grâce à la conjugaison de plusieurs facteurs : l'initiative, la forme, et le marketing d'une part, l'état d'esprit, la réciprocité et la complémentarité d'autre part. Mais le plus important de tous est, sans contredit l'état d'esprit, c'est-à-dire la bonne volonté réciproque de coopérer. Il semblerait que c'est ce qui manque aujourd'hui chez les spécialistes de l'information en Rhône-Alpes, surtout que, çà et là, des initiatives ont été prises, après parfois des études préalables bien conduites.

II.3. COOPERATION ET ETAT D'ESPRIT EN RHONE-ALPES : LA SITUATION AUJOURD'HUI

Il est indéniable que la coopération entre centres de documentation de tous types, telle que nous l'avons

présentée jusqu'ici a contribué à élargir, à multiplier et à fidéliser le public des bibliothèques américaine et britannique. Car chaque usager pouvait désormais trouver, à partir de sa bibliothèque, le document ou l'information dont il avait besoin.

Aujourd'hui, le taux de fréquentation de ces bibliothèques (30 à 40% de la population) est plus important que le même taux en France (15%), *ceteris paribus*. Pareil pour le taux de satisfaction du lectorat.

Il est également indéniable que cette coopération s'est faite grâce surtout à un état d'esprit permanent, à la solidarité du corps des spécialistes de l'information (documentalistes et bibliothécaires en particulier), quel que soit leur secteur d'activité. Cet état d'esprit existe-t-il en Rhône-Alpes aujourd'hui ? Ce n'est pas évident.

En effet, pendant notre stage, nous avons eu l'occasion de visiter deux centres de documentation d'entreprises privées où un responsable nous a rappelé, au cours d'un entretien, cette formule simpliste : " le bibliothécaire s'occupe du contenant, tandis que le documentaliste traite l'information contenue dans les documents" (sic). C'est tout dire sur l'idée qu'ici, les uns se font des autres. Mais supposons un instant que cette formule soit vraie. N'est-ce pas que contenu et contenant forment un tout ? Pourquoi alors en Rhône-Alpes ne retrouve-t-on pas cette solidarité chez les spécialistes de l'information ? et dans les institutions qu'ils dirigent ?

II.3.1. Rupture entre institutions documentaires

Dans le Rhône par exemple, il n'existe pas de coopération entre BCP et BU, pour ne prendre que l'exemple de ces deux institutions qui appartiennent au secteur public. Même la coopération qui se fait actuellement entre BCP et petites communes est très précaire. Pour deux raisons : premièrement, aucun texte de loi, après la décentralisation, de 1986

n'affirme la spécificité des BCP en tant que tête de réseau [9, p.65]; deuxièmement, l'autonomie des collectivités locales et leur non-hiérarchisation sont des principes affirmés par la loi de décentralisation et enracinés au coeur de chaque élu ... [50].

A supposer par exemple, compte tenu de ce qui précède, que tous les maires de l'Ardèche (c'est absurde, nous le savons) décident de ne plus renouveler les contrats qui la BCP à leurs communes (ce qui est tout à fait légitime). Qu'advient-il alors de cette bibliothèque départementale ?

De même, la coupure est nette entre associations de bibliothécaires (ABF* par exemple) et associations de documentalistes (ADBS* par exemple). Nous n'en voulons pour preuve que la coexistence (pacifique ?) de ces deux associations parallèles. Comment parler de solidarité dans ce cas ? Qui plus est de coopération ?

On pourrait aussi se demander, par exemple, quelle est la quantité et la qualité des rapports entre ces deux institutions de formation professionnelle : l'ESNB, 17/21, boulevard du 11 novembre 1918, 69623, Villeurbanne Cédex (pour les bibliothécaires et les spécialistes de l'information); l'INTD*, 2, rue Conté, 75003, Paris (pour les documentalistes et les spécialistes de l'information).

II.3.2. Bibliothécaires et Documentalistes

Toutes les différences qu'on veut aujourd'hui établir entre ces deux métiers sont "délicates". Particulièrement en ce qui concerne les techniques professionnelles.

En effet, si l'on s'en tient à l'étude que vient de publier l'APEC* [44, pp.56,57], il s'avère qu'il n'est pas possible, actuellement, d'établir des règles de distinction qui soient applicables systématiquement.

Par contre, bibliothécaires et documentalistes ont certains points en commun, entre autres : la prédominance des femmes, les filières littéraires de formation. C'est ce que révèle aussi l'enquête de l'APEC.

En 1986, Réjean SAVARD soulignait déjà la différence qui existe ici en France entre documentalistes et bibliothécaires, par opposition à ce qui se passe en Amérique du Nord. Peut-être cela est-il dû, expliquait-il, à la formation de base commune, au fait que le bibliothécaire est de plus en plus perçu comme un concepteur et un gestionnaire de systèmes d'informations [43, p.27].

Rupture sans fondement donc, en Rhône-Alpes, chez ces professionnels de l'information dont les techniques sont aujourd'hui les mêmes, les formations aussi.

A l'ENSB par exemple, on s'ouvre aux entreprises, en formant des gestionnaires de systèmes d'information, qu'ils soient bibliothécaires ou documentalistes. Nous pensons même que l'institution devrait former aussi des archivistes, car la demande des entreprises est réelle à ce niveau. C'est du mois ce que nous avons peçu, à la suite de nos entretiens avec quelques élus qui sont en même temps chefs d'entreprises.

Cependant, avant de se lancer sur cette voie, il serait indispensable de faire une étude des besoins réels et potentiels des entreprises en matière d'archivistique et de stockage des données.

II.3.3. L'idée et la réalité

Certaines initiatives ont été prises en Rhône-Alpes pour que s'amorce enfin la coopération qui viendra sinon révolutionner, du moins donner une dynamique nouvelle à l'accès par tous à toutes les ressources documentaires et à l'information, c'est-à-dire à la culture. Mais comme disait l'autre⁽¹⁰⁾ : telle est l'idée, telle n'est pas la réalité.

(10) cf [25, p.63]

On peut par exemple mentionner les lois de 1984⁽¹¹⁾ sur l'enseignement supérieur. La BU y est définie par sa nouvelle mission qui consiste à diffuser la culture scientifique et technique à l'intérieur comme à l'extérieur de l'université. Ce qui l'engage par conséquent à collaborer avec ses consœurs de lecture publique, entre autres les BCP. Mais aussi avec le secteur privé. Cependant, il n'en est rien ou presque.

On peut également évoquer l'Agence de coopération ACORD, créée en 1985, pour que vive la coopération documentaire en Rhône-Alpes.

Or son secrétaire général, Martine MOLLET, reconnaît que les bibliothèques et les bibliothécaires des collectivités locales sont prépondérants dans l'agence, tandis que, quatre ans après sa création, les documentalistes et les centres de documentation y sont toujours attendus. Ce qui est bien loin de faciliter la réalisation de l'objectif "mise en réseau des bibliothèques et centres de documentation en Rhône-Alpes" de cette association.

Dans ces conditions, on le voit bien, la coopération BCP-Services de documentation (ou vice versa) ne saurait exister en Rhône-Alpes, faute d'un état d'esprit coopératif.

Cependant, l'état d'esprit n'est pas la condition *sine qua non* de la coopération. Nous pensons néanmoins que celle-ci a un intérêt certain pour les services de documentation et pour les BCP du Rhône et de l'Ardèche en particulier.

(11) Loi n 84-52 du 26 janvier 1984

DEUXIEME PARTIE

BCP ET SERVICES DE
DOCUMENTATION EN RHONE-ALPES :
L'INTERET DE LA COOPERATION
DANS LE CADRE D'UN RESEAU
MULTI-TYPE

"Le concept de réseau est séduisant parce qu'il suppose qu'on ouvrira à tout individu, où qu'il se trouve, l'accès à des ressources plus importantes dont normalement il pouvait disposer sur place."
Joseph BECKER [20, p.88]

L'état d'esprit n'est pas la condition *sine qua non* de la coopération entre BCP et services de documentation dans le cadre d'un réseau multitype. C'est ce que nous avons affirmé dans la première partie de cette étude. Dans la deuxième partie qui suivra, nous voulons démontrer qu'il existe d'autres raisons, matérielles celles-là, pour expliquer la non-coopération en Rhône-Alpes entre BCP et Services de documentation.

Nous avons en effet vu que dans le cas de SINTO, la BM : service public de lecture de la ville de Sheffield et initiatrice du projet de réseau multitype, disposait d'un minimum matériel pour coopérer : ouvrages de références, documentation économique et technologique de base sur la région métallurgique de Sheffield, ressources financières assez larges et personnels relativement important de bibliothécaires et de documentalistes

Cependant, par rapport à la région Rhône-Alpes dans son ensemble, Sheffield est beaucoup plus homogène, en particulier dans les domaines économique et industriel. C'est pourquoi nous pensons que les coopérations qui pourraient s'établir seraient peut-être différentes d'un département à l'autre, suivant l'activité économique dominante par exemple.

Le Directeur de SINTO et ses collaborateurs avaient une bonne volonté de coopérer, mieux, d'aider au développement économique, industriel et culturel de leur région.

Quel serait alors l'intérêt d'une coopération BCP-Services de documentation dans le cadre d'un réseau multitype en Rhône-Alpes aujourd'hui ?

Les deux chapitres de cette partie nous permettrons de répondre à cette question.

Le premier (en fait le troisième) sera consacré à la spécificité des services de documentation, ainsi qu'à un examen de leurs sources multiples d'information.

Le quatrième chapitre sera réservé à la particularité des BCP du Rhône et de l'Ardèche, puis aux ressources toujours plus importantes qu'elles bénéficient depuis 1986.

Dans l'un et l'autre cas, il s'agira, en dernier ressort, de voir l'intérêt de la coopération BCP-Services de documentation.

Ainsi que le reconnaissait Cécil GUITART il y a quelques années, on se heurte en Rhône-Alpes à un problème de mentalités, avec les parades classiques, un discours incantatoire et un immobilisme de fait justifié par l'écran de fumée qu'est la question des moyens. La véritable question est d'évaluer le rapport contraintes/avantages lié à la coopération [50].

CHAPITRE III

L'INTERET DE LA COOPERATION EN RESEAU MULTITYPE : EXEMPLE DES SERVICES DE DOCUMENTATION EN RHONE-ALPES

SINTO est un instrument de coopération entre bibliothèques publiques de types différents et un ensemble de services offerts aux centres de documentation des entreprises de la région. Par conséquent, une coopération directe entre BCP et Services de documentation (entreprise privée) n'aurait peut-être pas beaucoup d'intérêt en soi. Car les institutions (BCP/Services de documentation) sont spécifiques, tandis que les objectifs des secteurs (public/privé) ne sont pas les mêmes.

Par exemple, le service de documentation est rattaché à une entreprise privée. Il gère la documentation et l'information liées à l'activité de l'entreprise. Or, celle-ci n'est pas une oeuvre charitable. Elle est l'affaire d'un individu ou d'un groupe d'individus particuliers. Son but premier est de produire des biens et services dont la vente sur le marché passe de plus en plus par la promotion, puisqu'elle doit faire face à la concurrence départementale voire internationale.

Par contre, la BCP est le service public de lecture du département. C'est-à-dire qu'elle est l'activité d'une collectivité ayant pour principal souci de satisfaire à un besoin d'intérêt général : la lecture.

Voilà en gros les objectifs des uns et des autres : ils sont opposés.

Cependant, on ne pourrait pas dire qu'une coopération BCP-Services de documentation dans le cadre d'un réseau n'a aucun avantage.

Avant de voir les avantages pour les services de documentation, nous voulons d'abord exposer notre enquête auprès de ces services, ainsi que les principaux résultats⁽¹²⁾ .

III.1. L'ENQUETE ET LES RESULTATS

III.1.1. L'enquête : contexte, objectif, méthodologie

a) Contexte

Notre sujet de mémoire, à l'instar du stage de trois mois que nous venons de passer en vue du DESS* irait au-delà de l'option "Médiathèque Publique" qui a été la nôtre à l'ENSB cette année. Dans la mesure où il tente de faire la jonction, si possible, entre les bibliothèques publiques (ici les BCP, apparamment domaine privilégié des bibliothécaires) et les centres de documentation (lieux où travailleraient surtout les documentalistes, d'après les résultats de notre enquête. Cf infra).

Ce faisant, notre stage s'est déroulé, comme il se devait, à la fois en BCP et en services de documentation (en réalité à l'ENSB où nous avons réalisé l'enquête par questionnaire).

La "veille informative", sous-ensemble de la "veille technologique" est l'activité des réseaux documentaires -collecte, traitement, diffusion de la documentation et de l'information- mis en place par les entreprises, pour faire face à la compétition technologique et économique au niveau

(12) Lord KELVIN disait ce qui suit, en anglais : "...When you can measure what you are speaking about, and express it in numbers, you know something about it; but when you cannot express it in numbers, your knowledge is of a meager and unsatisfactory kind. It may be the beginning of knowledge, but you have scarcely, in your thoughts, advanced to the stage of science, whatever the matter may be." [1]. Tout simplement, nous voulons dire que ce troisième chapitre comportera beaucoup de tableaux statistiques, placés tous à la fin du chapitre.

international. Elle provoque une profonde mutation dans les métiers de la documentation.

Or, l'ENSB, qui est une école (en pleine mutation) de formation des spécialistes de l'information et de la documentation, se devait de suivre, mieux, de précéder tous ces mouvements.

La première partie de ce stage s'est donc déroulée à l'ENSB, du 05.06 au 30.06.89 d'une part puis du 02.08 au 31.08.89 d'autre part. L'enquête que nous y avons faite allait du 16.06 au 31.07.89, soit 45 jours (cf lettre d'accompagnement en annexe I). Cependant, nous avons pu visiter deux centres de documentation afin d'en saisir le fonctionnement.

b) Objectif

Afin de s'ouvrir aux entreprises, il était nécessaire de savoir quelles sont celles qui ont ou pas un service de documentation. Pour celles qui en ont, comment se présente-t-il : date de création, équipement, personnels, collections, etc. (cf annexe II : questionnaire).

Car l'Ecole des bibliothécaires "souhaite à l'avenir s'ouvrir plus largement aux entreprises, en adaptant aux besoins qu'elles manifestent, ses formations". Important projet qui devra être précédé, nous l'espérons, d'une étude qualitative préalable et minutieuse. Par exemple une étude sur les besoins des entreprises en spécialistes de l'information : les "veilleurs", comme on les appelle déjà.

Voilà pour le premier objectif : étude quantitative. Il concerne surtout l'ENSB.

Le second objectif de cette enquête apparaît au travers de la 8^e série de questions : "coopération". Le but ici était de voir avec quelles institutions documentaires et d'information nationaux ou internationaux les services de documentation sont-ils en relation.. Ceci en rapport évidemment

avec notre sujet de mémoire. Nous savions déjà⁽¹³⁾ qu'à l'inverse cette coopération n'existait pas.

c) Méthodologie

L'enquête a consisté en une série de huit questions écrites, adressées par courrier postal à toutes les entreprises de la région Rhône-Alpes ayant 200 salariés et plus.

Cet échantillon a été obtenu à partir du fichier des entreprises établi et mis à jour par la CCIL*. Il comportait 692 entreprises. (cf listing de la CCIL en date du 05.06.89, code n 91145). Or six enveloppes nous ont été retournées avec la mention : "inconnu à l'adresse indiquée".

Cependant, il nous a semblé d'une part que cet échantillon était plus adéquat, compte tenu de l'idée répandue selon laquelle ce sont en général les grandes entreprises qui entretiennent des services de documentation; d'autre part, que cet échantillon, ne faisant aucune discrimination entre les entreprises ayant ou pas un service de documentation, était plus adapté à l'objectif premier à atteindre, contrairement à ce que nous aurait par exemple fourni la banque de données ORIADOC* de l'ADBS (5, avenue Franco-Russe, 75007 Paris), et qui aurait été plus biaisé.

Le dépouillement s'est fait manuellement, compte tenu du nombre relativement réduit des données à traiter.

III.1.2. Les résultats

L'enquête a été faite auprès de 686 entreprises, presque toutes du secteur privé. Elle a eu 134 réponses entre le 16.06 et le 31.07.89, soit un taux de 20%. Parmi ces réponses, 49 ont été exploitables. Il s'agit principalement d'entreprises ayant effectivement un service de documentation ou d'information (33) ou simplement des services ayant des ressources documentaires plus ou moins importantes (16).

(13) cf [34]

Pour les 75% qui n'ont pas répondu à notre questionnaire (5%, dont nous n'avons fait aucun cas), ont répondu après le délai fixé), on peut avancer en gros trois raisons à cela :

- les entreprises ont tout simplement refusé de répondre;
- le temps choisi : l'été, n'était pas propice à ce genre de travail;
- il n'existe pas de service de documentation dans l'entreprise.

En tout cas nous sommes conscients que nos résultats ne sont pas exhaustifs et nous n'avons par conséquent aucune prétention de généralisation hâtive. Cependant, ces résultats permettent de tirer un certain nombre de leçons sur la création, la taille, les personnels des services de documentation, ainsi que leurs rapports avec les bibliothèques de la région Rhône-Alpes ou d'autres documentations privées.

a) La création des services de documentation.

Il est difficile de dégager une logique générale en ce qui concerne les motifs pour lesquels une entreprise décide de créer un service de documentation. Pour certaines, du secteur biomédical par exemple, c'est l'institution des thèses de pharmacie en 1975-1976 qui est à l'origine de la création du service. Pour d'autres, c'est tout simplement par souci de développer la recherche. Dans le secteur bancaire, c'est la rentabilité que permet la documentation qui pousse à la création du service. Là où il n'y a point de divergences, c'est que la création des services de documentation est récente en Rhône-Alpes.

En effet, 10% des services ont été créés entre 1950 et 1959 : c'étaient les premières en ce domaine. Le plus vieux service a été créé en 1958, d'après notre enquête; 17% ont été créés entre 1960 et 1969; 30% entre 1970 et 1979; 43%, soit la moitié des services, a été créée au cours des années 80 (cf graphique 5).

Ceci s'explique par le fait que l'information et la documentation prennent de plus en plus de l'importance dans notre société d'aujourd'hui. De plus, la mise en avant de la notion de société informationnelle, liée à l'augmentation en quantité et en vitesse de circulation des hommes, des marchandises et de l'argent, a des répercussions sur les politiques d'élargissement des activités documentaires, se traduisant soit par l'agrandissement de services existants, soit par la création de services spécialisés.

b) La taille des services de documentation

Les services de documentation sont en général de petite taille : 0,5 à 15 personnes, soit une moyenne de 6 personnes par service (cf tableau 10).

Pour la plupart, ils sont rattachés à la Direction générale de l'entreprise (52%, cf tableau 10), ce qui leur confère une certaine crédibilité en même temps qu'une certaine instabilité. Crédibilité parce que dépendant directement du "sommet". Du reste, la création de ces services est due aussi très souvent à l'initiative personnelle d'un responsable ayant perçu l'importance de la documentation. Instabilité parce que le service peut disparaître avec son créateur. De plus en plus, les services sont rattachés à d'autres directions : communication ou recherche par exemple.

Il faut noter aussi que les services de documentation sont soit centralisés, soit décentralisés. C'est ce qui explique le fait que 7% de répondants (cf tableau 2) nous renvoient au service "central" de documentation de leur entreprise, situé au siège social du groupe.

S'agissant des effectifs, nous avons déjà dit qu'ils varient entre 0,5 et 15 personnes. Il faut à présent dire qu'ils sont hétérogènes : ingénieurs, secrétaires, ouvriers, documentalistes, etc. Pour synthétiser, disons qu'il y a les ingénieurs (en général non formés aux techniques documentaires), les documentalistes et les autres (cf tableau

12). Or les "autres" représentent 42% des formations, ce qui signifie que la moitié des effectifs des services de documentation serait constituée de non documentalistes

c) Rapports avec les BCP

Il n'y a aucun rapport entre les services de documentation et les BCP de la région Rhône-Alpes. C'est ce qui ressort du tableau 19 : 72% de répondants affirment n'avoir aucun rapport avec les BCP. Parmi ceux qui disent avoir des relations avec ces bibliothèques, soit 20%, il faut remarquer que beaucoup confondent BCP et BU. Car certains centres ont effectivement des rapports avec les BU de la région. C'est par exemple le cas du secteur biomédical où il existe un flux important d'informations et de documents entre services de documentation et BIU* (Médecine-Pharmacie) de Lyon. Nous en avons eu la preuve pendant notre visite dans un centre de documentation.

A la question de savoir ce que vous attendez d'éventuels rapports avec les BCP, 57% n'ont pas de réponse. Ce qui se traduit soit par une méconnaissance de la BCP, soit simplement par le fait qu'ils n'attendent rien de cette bibliothèque publique. Cependant, 35% disent attendre des "prêts de documents liés à l'activité de l'entreprise" (cf tableau 18).

Nous l'avons vu précédemment, (cf II.2.1.), il existe une coupure entre les hommes (bibliothécaires et documentalistes) et les institutions (BCP et Services de documentation, dans le cas d'espèce) en Rhône-Alpes parce qu'il n'y a pas essentiellement un état d'esprit coopératif. Cependant, il y aurait d'autres raisons, matérielles celles-là et non moins importantes, qui sont le fait des fonds et des lecteurs spécifiques d'une part, puis des sources multiples d'information où puisent abondamment les services de documentation, d'autre part.

III.2. DES FONDS ET DES LECTEURS SPECIFIQUES

Le service de documentation est une activité au service de l'entreprise et de ses objectifs. Or, on sait que l'entreprise a un double objectif : produire à moindre coût; vendre pour réaliser un profit optimum. De plus, elle est en général consacrée à une activité principale et souvent, elle peut avoir une ou plusieurs autres activités secondaires.

Le personnel de l'entreprise, tout comme la documentation du service de documentation est en général spécialisé, par rapport à toutes ces activités.

III.2.1. Des fonds

C'est l'ensemble des ouvrages, des revues. Il y a cependant d'autres supports de l'information : bandes magnétiques, disques optiques, les micro-fiches, sans oublier qu'une quantité importante d'information est de plus en plus produite directement sur support magnétique.

Les entreprises possèdent d'autres documents, qu'on ne trouve pas dans les BCP :

- les catalogues. Ce sont des documentsq spécifiques qui recensent les produits de l'entreprise pour en faire la promotion. Très souvent, elles collectent aussi les catalogues de leurs concurrents (cf tableau 7).

- les documents techniques. C'est toutes les fiches qui décrivent les caractéristiques techniques des équipements produits ou acquis par l'entreprise : mode d'emploi, conditions de conservation, etc.

- les brevets, les normes, les thèses.

A la question de savoir si "vos documents sont uniquement liés aux activités de votre entreprise", nous avons reçu 67% de "oui", contre 31% de "non".

Les activités de l'entreprise sont parfois très spécifiques : fabrication des voitures, confection de vaccinnns,

fabrication de tel fromage ou de tel appareil électronique, entre autres.

Par conséquent, ces fonds sont utilisés par de spécialistes.

III.2.2. Des usagers

On peut encore les appeler clients. Ils peuvent être internes ou externes à l'entreprise.

En effet, certaines entreprises ouvrent leurs documentations à des étudiants par exemple. C'est particulièrement le cas d'un important laboratoire pharmaceutique de la région. Peut-être parce qu'il entretient des rapports avec la BIU (Medecine-Pharmacie) de Lyon.

A l'intérieur de l'entreprise, ce sont surtout les ingénieurs et les chercheurs. Leurs besoins se portent très souvent sur une bibliographie ou une information précise.

En moyenne, les entreprises recensées possèdent 200 ouvrages et 15 titres de périodiques.

Pour arriver à satisfaire cette demande d'information, les entreprises font appel aux sources extérieures de plus en plus nombreuses.

III.3. DES SOURCES D'INFORMATION MULTIPLES

III.3.1. Serveurs et banques de données

a) Les serveurs

Ce sont des services informatiques disposant d'un logiciel interactif pour l'interrogation des banques de données. Par conséquent, ils sont connectés à un réseau de transmission de données accessible par le réseau téléphonique interconnecté traditionnel. Il existe aujourd'hui une trentaine

de serveurs environ. Le plus important, de par la qualité des services et le volume d'information, est Dialog, filiale de Loockeed, implantée en Californie, aux Etats-Unis. Environ 175 banques de données.

Or les entreprises de la région sont en outre en contact avec d'autres serveurs tels que IRS* de l'ESA* : 8%; Questel de Télésystèmes : 6%; qui appartient aux PTT. Il est installé en France, près de Cannes; 5% obtiennent leurs informations de Dialog (cf tableau 15).

a) Les banques de données

Il en existe une multitude, interrogeables par les systèmes "on line". Les banques de données sont un volume plus ou moins important d'informations "en ligne" par les serveurs. On peut les classer suivant l'information que l'on est amené à y chercher.

Ainsi, il existe des banques de données scientifiques et techniques; des banques de données en sciences naturelles et agricoles; des banques de données sur les affaires et l'économie; des banques diverses [37, pp.227-234].

III.3.2. Organismes nationaux et internationaux

Si les services de documentation n'entretiennent pas des relations avec les BCP, certaines ont par contre des relations avec des organismes nationaux d'information et de documentation tels que L'INIST* (13%), l'AFNOR* (10%).

Ces organismes ont certainement des informations répondant aux attentes des entreprises. Cependant, elles coûtent de plus en plus chers. Il serait peut-être intéressant de faire une étude réelle des coûts de l'information, ainsi que celle du service de documentation. Par la même occasion, il serait souhaitable d'étudier l'impact de l'information, de la documentation et donc du service de documentation dans la production de l'entreprise.

b) Organismes internationaux

Incontestablement, la BLDSC (cf I.2.2) vient en première position. 9% des entreprises y ont recours, principalement pour la fourniture de photocopies, d'articles de périodiques, d'ouvrages ou de rapports. C'est l'un des rares services au monde, hormis le réseaux multitypes, à offrir de tels services. Notons aussi que, certaines entreprises, malgré le fait qu'elles sont connectées à plusieurs banques de données, ont recours à la BLDSC, pour un accès aux sources primaires de l'information. Or la British Library joue, ici, ni plus ni moins, le rôle naturel d'une bibliothèque de prêt [38]. C'est un établissement public dont les services ne sont pas onéreux, comparés par exemple à ceux d'un serveur. Cependant, ce sont des services efficaces et rapides. D'où la satisfaction éprouvée par les membres de SINTO, d'après l'enquête faite par Christine Young en 1986 [49].

Les BCP françaises ne pourraient-elles pas jouer un rôle similaire au niveau de leur département ?

III.3.3. Chambres de commerce et organisations professionnelles

a) Chambres de commerce

Elles sont des sources d'information pour les entreprises en ceci qu'elles collectent, traitent et diffusent de l'information, pour ces dernières, dans le cadre d'un service spécifique, le "service d'information aux entreprises". Par exemple, à la CCIL c'est ce service qui est chargé de confectionner et de mettre à jour le fichier des entreprises de la région Rhône-Alpes.

b) Organisations professionnelles

Autrement appelées chambres syndicales de métier. C'est le regroupement de plusieurs entreprises ayant une même

activité principale. Par exemple, la Maison de la métallurgie à Villeurbanne regroupe presque tous les industriels de ce secteur d'activité, pour un double but : défendre en commun leurs intérêts auprès des autorités locales; mieux contrôler le secteur. Certaines, comme celle de la Chambre Syndicale des Banques Populaires ont créé leur propre service de documentation.

Dans ces sources multiples d'information qui continuent à se créer, l'entreprise semble trouver son compte. C'est ce qui expliquerait peut-être le grand mutisme (57%, cf tableau 18) des entreprises à la question de savoir ce qu'elles attendent des BCP. Ces "sans réponse" pourraient s'expliquer de deux façons : soit la BCP est connue et on en attend rien, soit elle est simplement inconnue.

Au-delà de toutes ces sources extérieures, un certain nombre d'évidences :

- la BCP en tant que telle n'est rien, comparée à ces services
- certains services de documentation sont tellement modestes qu'ils n'ont pas de relations avec l'extérieur, même avec les organismes nationaux d'information scientifique et technique, (24%, cf tableau 13), ou internationaux (47%, cf tableau 14), encore moins les serveurs, par le biais de la connexion;
- dès lors qu'une entreprise se dote d'un service de documentation, elle n'a plus besoin, à priori de la BCP. Faudrait-il alors que celle-ci se tourne du côté des PME/PMI qui n'ont pas de centre de documentation ?

Conclusion, aucun de ces services, quel qu'il soit, n'est autosuffisant.

Mais en même temps, on se demande ce que les BCP du Rhône et de l'Ardèche pourraient apporter aux services de documentation. Se poser cette question c'est d'abord voir les intérêts de la coopération entre BCP et services de documentation dans le cadre d'un réseau multitype.

III.4. INTERET DU RESEAU POUR LES SERVICES DE DOCUMENTATION

Nous l'avons déjà dit, la coopération directe entre services de documentation et BCP n'aurait peut-être aucun intérêt en soi, compte tenu des objectifs opposés des uns et des autres. Cependant, dans le cadre d'un réseau multitype, tel que nous l'avons défini précédemment, on ne pourrait pas dire qu'elle n'a aucun intérêt.

En effet, le premier avantage du réseau c'est de permettre la rencontre entre services de documentation de la même branche d'activité, du même secteur ou de secteurs complémentaires ou différents. Le réseau facilite le contact entre documentations privées.

Par exemple, lors de la première session qui décida de la création de SINTO, il y avait une quinzaine d'entreprises opérant dans le secteur métallurgique. Par conséquent, les responsables s'engagèrent à se prêter mutuellement des documents.

III.4.1. Documentation et information

a) Le prêt inter

A Sheffield, dans le cadre de SINTO, les entreprises avaient la possibilité entre elles de pratiquer le prêt inter. C'est ainsi que dès le départ, les industriels s'engagèrent à se prêter réciproquement des documents tels que les périodiques, les brevets, les normes, entre autres.

De plus, elles avaient la possibilité d'emprunter à la BM certains ouvrages de base qu'elles ne pouvaient acquérir personnellement, soit parce qu'ils étaient trop chers, soit parce qu'ils étaient rares.

A l'heure actuelle, plusieurs entreprises qui continuent à participer au réseau ont des centres de documentation plus ou moins importants. Cependant, le prêt

inter est toujours pratiqué, malgré la présence sur le marché de plusieurs serveurs qui ne sauraient remplacer l'accès aux sources primaires d'information.

b) La recherche documentaire

Toute recherche technologique ou économique passe par une recherche documentaire.

La BM de Sheffield, avec le concours des différents membres du réseau, avait élaboré un catalogue collectif permettant de localiser les documents. Elle avait dû aussi préparer des bibliographies de recherche. Par conséquent, elle pouvait aisément répondre aux nombreux besoins des entreprises en particulier, en matière de recherche documentaire. Evidemment, au niveau de l'entreprise, cela représente un gain considérable de temps qui ne pourrait d'ailleurs être obtenu autrement que par cette forme de coopération

c) Conservation-Elimination

Gain d'espace aussi. En effet, les entreprises de Sheffield pouvaient conserver leurs documents à la BM : des documents qu'elles n'avaient plus l'occasion d'utiliser dans leurs propres locaux, mais également des documents récemment acquis.

Pendant une visite dans un des deux centres de documentation que nous avons eu à visiter, nous avons été surpris d'entendre un responsable dire qu'il élimine systématiquement les documents qu'il achète, après leur exploitation. Pour trois raisons : "ce n'est pas notre fonction"; "nous n'avons ni espace ni conditions suffisantes pour la conservation de nos documents"; "lorsque le besoin se fait sentir, nous pouvons retrouver l'information recherchée dans une banque de données". Peut-être ne sait-il pas que son problème de conservation pourrait trouver une solution dans le cadre d'un réseau multitype !

d) Animation et sponsoring

Lors des expositions et des nombreuses animations organisées par les BCP, on peut peut-être penser que ces activités pourraient être parrainées par des entreprises que cette formule de sponsoring intéresse. Pour le développement bien compris des objectifs des uns et des autres.

La PME/PMI pourrait aussi trouver son compte dans le réseau, en bénéficiant de tous ces produits de la coopération.

Avec ces avantages, l'entreprise maximise sa satisfaction, en matière d'information scientifique et technique. Mais la philosophie économique d'une entreprise rationnelle ne s'arrête pas là. Elle consiste aussi à minimiser les coûts de l'information.

III.4.2. Minimisation des coûts

L'information est un bien économique. Elle est rare, surtout lorsqu'elle est "pointue". Par conséquent, elle a une valeur, elle coûte. Il va de soi que toutes les opérations précédentes permettent à l'entreprise de minimiser en même temps ses coûts. C'est le cas par exemple du prêt inter, dans la mesure où il permet à l'entreprise d'avoir pour un temps un document qui autrement lui aurait coûté plus cher. Il en va de même pour la recherche documentaire et pour la conservation.

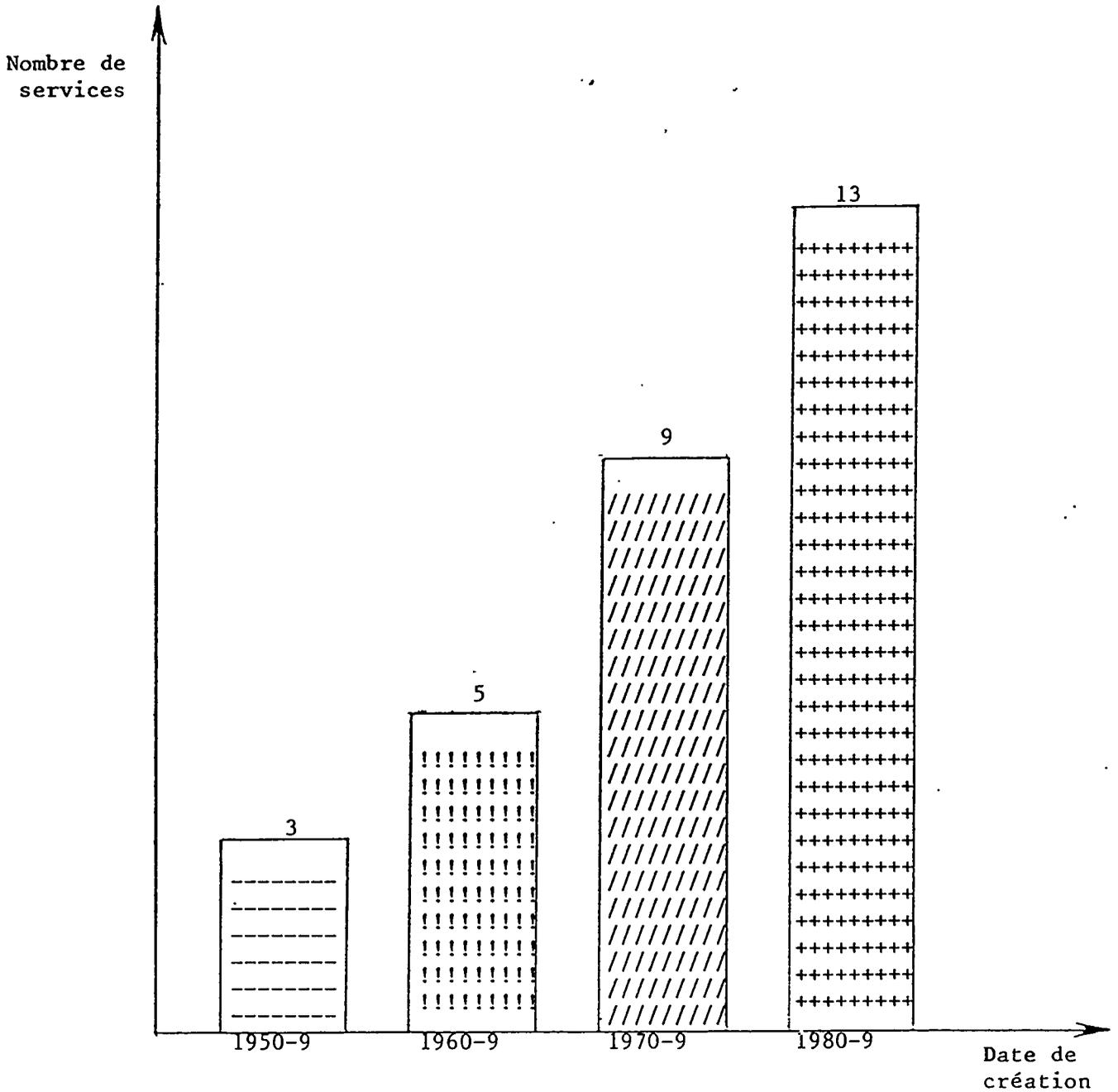
En résumé, la coopération documentaire, surtout dans le cadre d'un réseau multitype, permet à chaque institution participante (ici les services de documentation) de mettre à la disposition de ses usagers des ressources beaucoup plus importantes qu'elle ne pourrait le faire toute seule.

La région Rhône-Alpes se distingue de celle de Sheffield par son hétérogénéité, particulièrement dans le domaine industriel et économique. Cependant, malgré cette caractéristique qui est en fait sa singularité, malgré aussi l'existence de sources multiples d'information mais qui ne sont

toujours pas utilisées à cause de leurs coûts élevés, la coopération est avantageuse pour les services de documentation. Qu'en est-il des BCP du Rhône et de l'Ardèche ?

CREATION DES SERVICES DE DOCUMENTATION

Graphique 5



où : 13 représente 43% de services ayant été créés dans les années 80
 9 " 30% " " " " " " " " " 70
 5 " 17% " " " " " " " " " 60
 3 " 10% " " " " " " " " " 50

TAUX DE REPONSE AU QUESTIONNAIRE

Départements	Nombre et catégories de réponse					Nombre d'en- treprises	Taux de réponse (%)
	(a)	(b)	(c)	(d)	Total		
AIN	1	2	0	11	14	53	26
ARDECHE	1	0	1	4	6	21	29
DROME	2	3	0	5	10	46	22
ISERE	6	0	2	14	22	142	15
LOIRE	0	1	1	10	12	82	15
RHONE	17	5	5	21	48	230	21
SAVOIE	3	1	1	2	7	41	17
HAUTE-SAVOIE	3	4	0	8	15	71	21
Total	33	16	10	75	134	686	20

où : (a) = entreprises ayant un service de documentation

(b) = entreprises n'ayant pas un service de documentation en tant que tel, mais des ressources documentaires (ouvrages, revues, etc.) plus ou moins importantes

(c) = entreprises qui nous renvoient au service documentation de leur siège

(d) = entreprises n'ayant pas un service de documentation

Tableau 1

Tableau 2

Réponses Entreprises	Nombre	%
(a)	33	25
(b)	16	12
(c)	10	7
(d)	75	56
Total	134	100

où : (a), (b), (c) et (d) gardent les mêmes valeurs que sur le tableau précédent.

ENTREPRISES AYANT UN SERVICE DE DOCUMENTATION
OU DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Tableau 3

Entreprises Secteur d'activité	Nombre	%
Métallurgie et Electronique	19	39
Chimie et Biomédical	11	22
Banques	7	14
Autres (Ingénierie, Loisirs)	13	27
Total	49	100

Tableau 4

RATTACHEMENT DU SERVICE DE DOCUMENTATION
DANS L'ENTREPRISE

Service de documentation Rattachement	Nombre	%
Direction générale	17	52
Recherche et développement	6	18
Production et communication	10	30
Total	33	100

BUDGET : UTILISATION

Budget : utilisation Service de documentation	Documentation	Equipement	Fonctionnement	Total
	Nombre	35	18	8
%	57	30	13	100

Tableau 6

L'EQUIPEMENT DES SERVICES DE DOCUMENTATION

Equipement	Service de documentation	Nombre
Micro-ordinateur		22
Terminal + Modem + Imprimante		15
Lecteurs de bandes magnétiques		20
Autres : Photocopieur, Lecteur de diapo., etc.		27
Minitel		30

Tableau 7

LES PRINCIPAUX DOCUMENTS DES SERVICES DE DOCUMENTATION

Documents Service de documentation	Ouvrages	Revues	Catalogues :		Autres (brevets, normes thèses, etc)	Total
			produits	de la concurrence		
Nombre	41	46	35	24	16	162
%	25	28	22	15	10	100

Ouvrages Service de documentation	Moins de 5 000	5 000 et +	Total
	Nombre	35	6
%	85	15	100

Tableau 9

QUANTITE DE REVUES POSSEDEES PAR LES SERVICES DE DOCUMENTATION

Revue Service de documentation	Moins de 100	100 et +	Total
	Nombre	36	10
%	78	22	100

Tableau 10

LES EFFECTIFS DES PERSONNELS DES
SERVICES DE DOCUMENTATION

Effectifs Services de documentation	0,5 - 4,5	5 - 9	10 et +	Total
	Nombre	24	4	4
%	75	12,5	12,5	100

Tableau 11

LES QUALIFICATIONS DES PERSONNELS
DES SERVICES DE DOCUMENTATION

Qualifications Services de documentation	Cadre	Agent de maîtrise	Employé	Ouvrier ou Technicien	Total
	Nombre	12	4	17	9
%	29	10	40	21	100

Tableau 12

LES FORMATIONS DES PERSONNELS DES SERVICES DE DOCUMENTATION

Formations Services de documentation	Ingénieurs	Documentalistes		Autres	Total
		Bac + 2	Bac + 4 et +		
Nombre	7	11	8	19	45
	16	24	18	42	100

Tableau 13

Principaux organismes nationaux d'information contactés par les services de documentation :		
Service de documentation Organismes	Nombre	%
CNRS/INIST	8	13
AFNOR	6	10
INSEE	3	5
CCI	2	3
ADBS	4	6
Chambre syndicale de métier	2	3
Autres	19	30
Sans contact	15	24
Sans réponse	4	6
Total	63	100

Principaux organismes internationaux de documentation ayant des relations avec les services de documentation :

Service de documentation / Organismes	Nombre	%
BLDSC	5	9
Autres, surtout Banques de données	17	30
Sans réponse	8	14
Sans relation	27	47
Total	57	100

Tableau 15

Principaux serveurs et banques de données interrogés par les services de documentation

Service de documentation / Serveurs et banques de données	Nombre	%
DIALOG de Lockheed	3	5
DATA-STAR de Radio-Suisse	2	3
QUESTEL de Télésystèmes	4	6
IRS de l'ESA	5	8
Derwent	2	3
Autres	22	34
Sans réponse	26	41
Total	64	100

Vos documents sont-ils UNIQUEMENT liés aux activités de votre entreprise ?		
Service de documenta- tion Réponses	Nombre	%
OUI	33	67
NON	15	31
Sans réponse	1	2
Total	49	100

Tableau 17

Autres bibliothèques publiques avec lesquelles vous êtes en relation :		
Service de documenta- tion Réponses	Nombre	%
Bibliothèque universitaire	5	10
Bibliothèque interuniversitaire	2	4
Autres	2	4
Sans réponse	40	82
Total	49	100

Qu'attendez-vous d'éventuels rapports avec les BCP ?		
Service de documentation Réponses	Nombre	%
Prêts de documents liés à l'activité de l'entreprise	17	35
Idee non étudiée	2	4
Ne sais pas	2	4
Sans réponse	28	57
Total	49	100

Tableau 19

Etes-vous en rapport avec les BCP de la région Rhône-Alpes ?		
Service de documentation Réponses	Nombre	%
OUI	10	20
NON	35	72
Sans réponse	4	8
Total	49	100

CHAPITRE IV

L'INTERET DE LA COOPERATION EN RESEAU MULTITYPE : EXEMPLE DES BCP DU RHONE ET DE L'ARDECHE

Sur les 100 départements que compte la France, 96 sont pourvus d'une BCP. Seuls les quatre départements totalement urbanisés (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), où la présence d'une BCP ne se justifie pas étant donné ses missions (cf Annexe IV) n'ont pas de BCP.

Après avoir été pendant quarante ans (novembre 1945-décembre 1985), des services extérieurs de l'Etat, rattachés successivement aux ministères de l'Education nationale (1945 à 1975) puis de la culture (1975-1985), les BCP⁽¹⁴⁾, ont été transférées aux départements, aux termes de la loi du 22 juillet 1983 (art. 60)⁽¹⁵⁾, à compter du 1^{er} janvier 1986.

Leur mission (héritée de l'Etat), est de desservir en livres et autres documents la population des zones rurales. Plus précisément, il s'agit des habitants des villes de moins de 10 000 habitants (parfois moins de 15 000)⁽¹⁶⁾, soit qu'elles ne disposent pas du tout d'une bibliothèque, soit que la bibliothèque municipale existante ait besoin de compléter ses collections par celles de la BCP et de développer, grâce à

(14) Créées en 1945 par l'ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945 instituant les BCP en France. Cf Journal Officiel du 4.11.1945; p.7241. D'après cette ordonnance, les BCP ont été créés afin de "... développer le goût de la lecture et faire parvenir le livre dans des communes ne pouvant posséder leur propre bibliothèque."

(15) Relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat

(16) Un premier seuil avait été fixé à 20 000 habitants. Cf circulaire du Directeur des Bibliothèques du 22 février 1968, in : BBF* n 4, 1968, pp.171,172.

l'aide de celle-ci, certaines activités telles que la coopération, entre autres.

Or, la décentralisation aidant, ces missions commencent à varier et à se diversifier, suivant les départements, selon que les conseils généraux s'approprient plus ou moins la BCP. Par exemple, dans la Drôme, la BCP s'appelle désormais "Médiathèque Départementale". De même, dès 1990, celle de l'Ardèche s'appellera probablement aussi de la même manière. H

Mais plus profondément, certaines, comme celle de l'Ardèche, orientent leur action, timidement certes, en direction des PME/PMI du département.

Cependant, les BCP du Rhône et de l'Ardèche ont encore beaucoup de chemin à faire. Comparées par exemple à la BM de Sheffield, elles ont un retard considérable, notamment en ce qui concerne les services coopératifs en direction du commerce et de l'industrie.

Cela est-il dû à leurs missions spécifiques et à leurs ressources relativement importantes ?

Avant de répondre à cette question, nous aimerions d'abord présenter brièvement chacune de ces deux bibliothèques et dire un mot sur l'objectif de notre stage en ces lieux.

IV.1. PRESENTATION DES BCP ET OBJECTIF DU STAGE

IV.1.1. Présentation des BCP

a) La BCP de l'Ardèche

La BCP de l'Ardèche (23, avenue de la gare, 07000 Privas) a été créée en février 1982.

Elle est située dans le département le plus rural de la région Rhône-Alpes, mais pas le moins original en matière de lecture publique.

En effet, l'Ardèche (cf carte géographique page suivante) compte 3 arrondissements, 33 cantons et 339 communes dont 158, au 31.12.88, sont desservies par la BCP, soit une population de 11 3705 personnes. Au 29.08.89, plus de 30 demandes sont en cours, d'après la carte ci-dessous. La population estimée du département, au 01.01.88, s'élève à 273 000 âmes, soit 49 habitants/km². D'après les chiffres de l'INSEE* [46], l'Ardèche compte au 01.01.89, 15 entreprises de 200 salariés et plus. Pour notre enquête (cf supra) nous en avons recensé 21, d'après le fichier de la CCIL. Or 6 avaient répondu à notre questionnaire. Parmi celles-ci, 1 déclare avoir effectivement un service de documentation (cf supra, tableau 1).

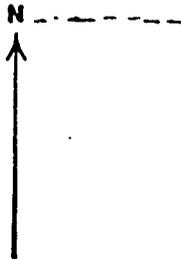
Depuis le 1^{er} janvier 1986, la BCP a pour tuteur le conseil général de l'Ardèche. C'est ce dernier qui, se fondant sur les compétences des bibliothécaires, fixe désormais les grandes orientations de la BCP, crée des postes, recrute le personnel nouveau, attribue un budget annuel à l'établissement.

Au 31.12.88 par exemple, 21 agents émargent au budget de la BCP, parmi eux : 6 d'Etat, 10 départementaux et 5 "autres" (TUC* et Objecteurs de conscience). Par ailleurs, depuis 1986, le budget de fonctionnement (hormis personnel et autres crédits) de la bibliothèque n'a cessé d'augmenter depuis.

En 1988, il s'élève à 1 397 300 F, tandis qu'en 1986, il était de 1 220 918 F, soit une augmentation en valeur relative de 14%.

Cependant, entre 1986 et 1988, la dotation de décentralisation au titre du transfert de compétences en matière de BCP pour l'Ardèche n'a connu qu'une augmentation de 10%.

Situation au 29/08/1989



LOIRE
HAUTE

DRÔME

VAUCLUSE

GARD

- ⊗ Relais municipaux
- ⊙ Conventions signées
- Relais particuliers
- ▭ Actions culturelles ponctuelles
- ▭ Demandes en cours

- département
- - - - - canton
- commune
- chemin de fer
- ==== routes nationales
- ==== canaux & cours d'eau
- Lacs & étangs

A tous ces financements, il faut ajouter les crédits exceptionnels octroyés par le conseil général pour l'achat de livres par exemple, l'acquisition d'un fonds de base et du mobilier pour les relais, l'achat du matériel d'exposition; les financements divers de la DLL*, du CNL* de l'ORAL*, de la DRAC, entre autres, pour opérations exceptionnelles ou originales; sans oublier, toujours dans cette rubrique -ce qui spécifique à la BCP de l'Ardèche- la contribution financière de certaines sociétés, telle, en 1988, la société GRUAU. En 1987, la BCP a reçu un don de livres et disques d'un montant de 60 000 F.

Mais la BCP de l'Ardèche c'est aussi une centrale (400 m²) à Privas, dans l'Ancienne Ecole Normale : une nouvelle centrale est en construction à Veyras; une annexe (200m²) à Annonay, au château de la Lombadière; environ 170 relais municipaux avec lesquels des conventions ont été signées (car la BCP entretient des relations contractuelles avec les communes du département qui le désirent).

10 véhicules dont : 3 bibliobus, 2 musibus, 1 artobus et 4 véhicules de liaison.

Un important lot de matériel d'exposition : panneaux, écran portatif et montages audio-visuels, magnétoscopes et téléviseurs, entre autres.

Du matériel informatique : 1 terminal zircon 2 somelec, 1 interface pour lecteur code-barres, 1 imprimante logabax, 1 modem Transpac, 1 pistolet et un crayon laser, 1 modem ER 1222, 1 ordinateur Bull SP 57, 2 terminaux, 3 portables et 3 rayons lecteurs;

Un important lot de matériel HI-FI, entre autres : des platines (TD, K7, CD), deux ampli, 1 radio-cassette et 1 walkman.

Au 31.12.88, l'état des collections de la BCP est le suivant : 100 627 livres, dont 61 233 pour les adultes (39 061 romans, 22 172 documentaires); 12 026 documents audio-

visuels; 54 "autres" (essentiellement photographies et gravures).

La BCP de l'Ardèche c'est enfin une multitude d'actions culturelles : expositions, spectacles et animations notamment; d'actions d'information et de publicité : publication de catalogues, des articles de presse, des émissions radio, voire des passages à la télé; des actions de formation professionnelle : en particulier celle des bénévoles.

b) La BCP du Rhône

La BCP du Rhône (15, rue de l'Armistice, 69 500 Bron) a été créée en 1946 par l'ordonnance de 1945 ci-dessus citée cf note (14).

Elle est située dans le département le plus urbanisé et le plus développé de Rhône-Alpes.

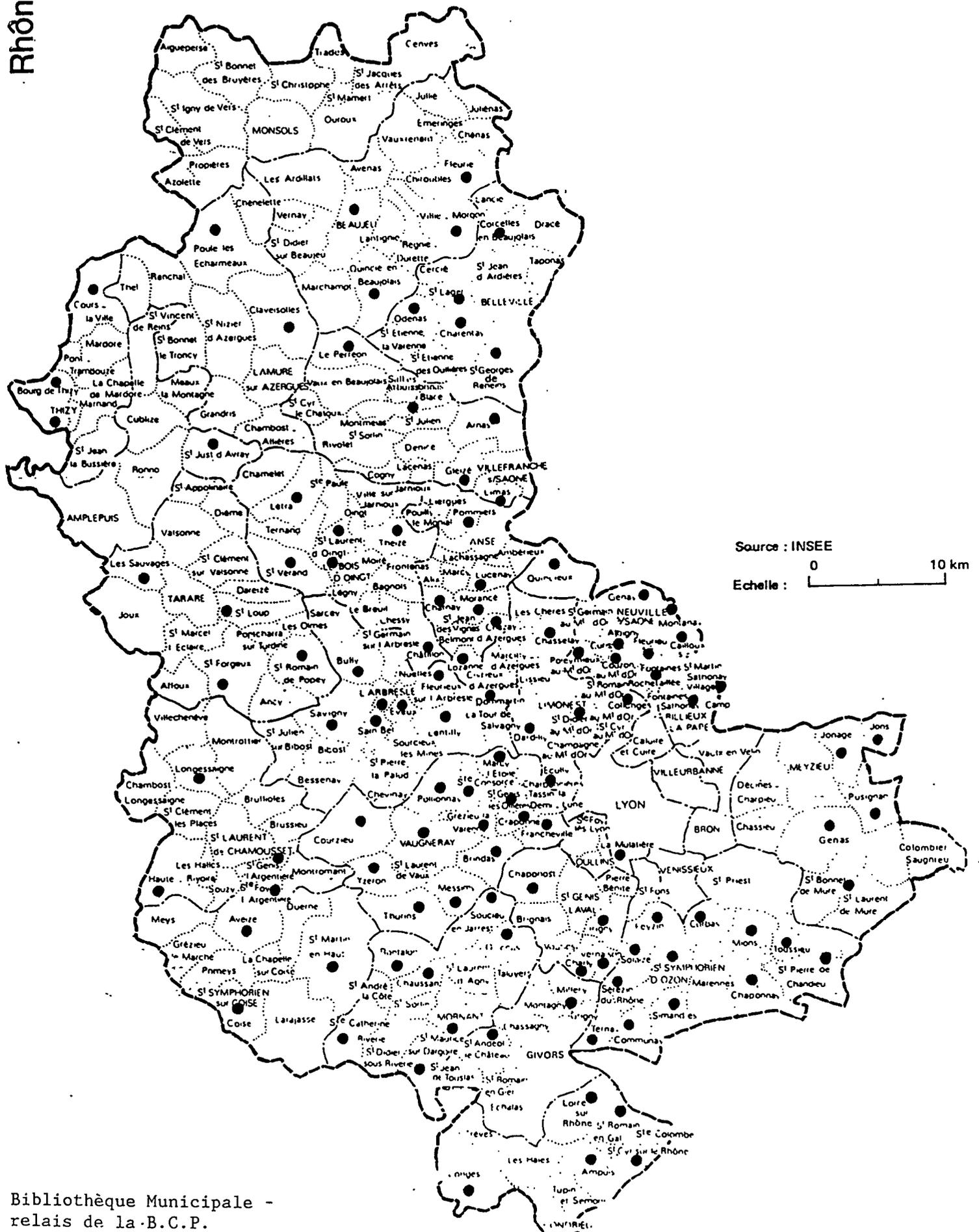
Le Rhône (cf carte géographique page suivante) compte en effet 2 arrondissements, 51 cantons et 293 communes dont 264 sont desservies par la BCP, au 31.12.88. soit une population de 352 000 personnes. La population estimée du département s'élève à 1,483 million d'âmes, soit 456 habitants/km², au 1.1.88.

D'après l'INSEE [46], le Rhône compte au 1.1.89 285 entreprises de 200 salariés et plus. Pour notre enquête (cf supra), nous en avons recensé 230, d'après le fichier de la CCIL. Or 48 avaient répondu à notre questionnaire. Parmi elles, 17 ont effectivement un service de documentation (cf supra, tableau 1).

Depuis le 1^{er} janvier 1986, comme toutes les BCP françaises, celle du Rhône a été décentralisée. Elle a pour tuteur le conseil général du Rhône. Désormais, c'est ce dernier qui est chargé de fixer les grandes orientations de BCP, de créer des postes, de recruter le personnel et d'attribuer, tous les ans, un budget à l'institution.

Communes et Cantons

Rhône



Source : INSEE

Echelle : 0 10 km

Bibliothèque Municipale -
relais de la B.C.P.
(commune de moins de 10 000 Hab.)

Depuis 1986, le budget de fonctionnement (hors crédits CNL) de la BCP a connu une augmentation en valeur relative et en francs courants.

En effet, en 1988, il a été de 2 684 582 F, contre 1 915 800 F en 1986, soit une augmentation de 40%. Cependant, comparé à celui de l'Ardèche, le budget de la BCP du Rhône se caractérise essentiellement par les contributions du conseil général et du CNL.

Au 31.12.88, 24 agents permanents travaillent à la BCP dont : 12 départementaux et 12 d'Etat.

Mais la BCP du Rhône c'est également une centrale (1072 m²) à Bron. Or Bron est une commune à proximité de Lyon : agglomération très attractive; une annexe à Limas (1140 m²) : Chemin du Chabert, 69 400 Villefranche S/Saône; une autre annexe ou point d'appui de la BCP à Thizy (360 m²) : rue du Petit Vessin 69 240, Thizy.

8 véhicules : 5 bibliobus et 3 voitures légères.

Du matériel d'exposition : panneaux, matériel audio-visuel, etc.

La BCP du Rhône dispose d'un terminal informatique (type Azur 38 Somelec + modem SAT) destiné à la récupération des données bibliographiques à partir de la base LIBRA* implantée par la DLL, sur le serveur du SUNIST à l'ISLE DABEAU.

Par contre, elle n'a encore aucun équipement informatique pour la gestion des prêts par exemple.

Ainsi, le travail de gestion est exécuté manuellement par les bibliothécaires-adjoints, ce qui leur prend, pendant et après les tournées par exemple, beaucoup d'heures de travail dans le simple classement des fiches.

Nous l'avons péniblement vécu pendant le temps de notre stage à la BCP.

Au 31.12.88, l'état des collections de la BCP se présente comme suit : 189 441 livres dont 108 128 pour adultes; 19 000 disques, cassettes et vidéo-cassettes; 160 abonnements à des revues et magazines.

Elle possède aussi une bibliothèque professionnelle : bibliographies, ouvrages de références, ouvrages bibliothéconomiques.

Durant l'année 1988, elle a acheté 7 788 livres pour adultes dont 4 154 "fiction" et 3 634 "documentaires".

La BCP du Rhône c'est enfin un pléiade d'activités dites actions de coopération en direction des petites communes : expositions, animations, atelier de réparation des livres, formation, ainsi qu'un groupement d'achat.

IV.1.2. Objectif du stage

Que ce soit dans le Rhône ou dans l'Ardèche, notre stage avait un même but : nous familiariser au milieu professionnel dans des conditions de pratique réelle.

Ainsi, nous avons pu travailler, du 10 au 31.07.89, pendant tous les jours ouvrables, de 9h à 18h (avec une pause de 90 mn à 12h) parfois comme bibliothécaire, très souvent comme étudiant.

Par exemple, nous avons eu à faire du catalogage par l'interrogation de la base de données LIBRA. Nous avons également fait une sélection suivie d'une acquisition de livres pour enfants, avec l'équipe de bibliothécaires-adjoints de la BCP du Rhône.

L'occasion nous a aussi été donnée de faire une tournée en bibliobus. Ici, il fallait sans cesse classer et reclasser les fiches, chaque fois qu'on passait d'une commune à une autre. Notre stage à la BCP du Rhône nous a donné l'occasion de quelques visites : le musibus de l'Ardèche, qui est une véritable discothèque ambulante; l'annexe de Limas; la

rencontre avec un maire, pour discuter du déplacement de la bibliothèque associative, de l'école où elle était localisée, à un local offert par la mairie.

Notre passage dans ces deux BCP nous aura laissé un sentiment de partielle satisfaction. Pour la BCP du Rhône où le projet d'informatisation tarde à aboutir. Pour celle de l'Ardèche les locaux actuels sont devenus trop exigus, à cause d'une activité qui se développe sans cesse.

Mais au-delà de cette pratique réelle, il était question de voir, à travers ces deux BCP, l'intérêt d'une éventuelle coopération avec les services de documentation de la région, dans le cadre d'un réseau multitype. Ceci en rapport bien sûr avec notre sujet de mémoire.

Avant ce stage en BCP, nous avons eu l'occasion, pendant la première semaine du mois de juillet, de rencontrer le conseiller technique pour le livre et la lecture, M. Georges PERRIN, à la DRAC (14, avenue Berthelot, 69 007, Lyon). D'abord pour savoir quelle était aujourd'hui la politique régionale du livre et de la lecture, avoir ensuite son point de vue sur l'avenir des BCP en Rhône-Alpes.

De cette rencontre, nous gardons l'impression d'un homme attentif aux problèmes du livre, mais inquiet quant à l'avenir de la lecture dans sa région, à cause d'un manque réel de volonté politique et d'imagination sur le terrain.

Pour vérifier tout cela, nous avons interrogé des responsables de BCP, examiné des rapports d'activité, observé le fonctionnement de ces deux institutions.

IV.2. MISSION, FONCTIONNEMENT ET RESSOURCES DES BCP

IV.2.1. Mission et fonctionnement des BCP

a) Mission

Il est évident que, depuis le 1^{er} janvier 1986, c'est-à-dire depuis la décentralisation des BCP, les conseils généraux sont seuls désormais appelés à fixer les grandes orientations ou les missions de leurs bibliothèques.

Cependant, comme le faisait remarquer M. Georges PERRIN, en Rhône-Alpes, après la décentralisation, les élus semblent ne pas avoir de projets pour leurs BCP. On peut même dire que la politique des BCP est encore déterminée par les circulaires de la DLL, par défaut de politique originale des départements.

Pendant ce temps, du côté de la DLL, on affirme qu'il est hors de question de dicter à un département ce que devrait être l'organisation de sa bibliothèque [9].

Dans le Rhône par exemple, c'est encore le décret n 136-85 du Préfet du département, du 30 octobre 1985 (cf Annexe IV), se référant à la circulaire DLL n 85-2316 du 1^{er} août 1985 du ministère de la culture qui définit encore les objectifs à atteindre par les BCP de la région Rhône-Alpes, ainsi que leurs voies et moyens.

Or, cette mission est une mission de desserte tous publics. Par conséquent, la BCP du Rhône, comme celle de l'Ardèche, fonde son travail, du point de vue de la constitution et du développement de ses collections, sur les principes suivants : encyclopédisme, neutralité, pluralité.

Ces principes constituent d'ailleurs un des champs d'application du contrôle technique de l'Etat⁽¹⁷⁾.

(17) Cf Décret n 88-1037 du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales pp. 14307-8

Il apparaît donc que les élus n'ont pas encore saisi la mesure des compétences qu'ils tiennent du législateur de 1983 en matière de lecture publique.

b) Fonctionnement

Ces deux BCP sont des bibliothèques particulières.

D'abord parce qu'elles sont au service de tous publics. Ce qui suppose que leurs collections soient diversifiées, qu'elles servent les intérêts particuliers et généraux du public.

Or, on constate, en examinant les collections de ces bibliothèques, que la rubrique "fiction"⁽¹⁸⁾ est bien plus importante que celle des documentaires. Ne pourraient-elles pas aussi constituer une documentation économique et technique par exemple, propre à leur département ? Dans quelle mesure peut-on dire que la BCP vit aujourd'hui avec son département ? Tout simplement, les BCP du Rhône et de l'Ardèche ne pourraient-elles pas équilibrer leurs collections en acquérant plus de documentaires ?

En ce qui concerne la BCP du Rhône par exemple, ce déséquilibre qui date de la création de la bibliothèque s'explique par le fait que le rôle de la BCP en 1946 était de conquérir un public pas très instruit, à la lecture. Or, ceci était plus facile à réaliser par la fiction plutôt que par autre chose.

Apparemment, ce rôle de la BCP n'a pas changé. Alors que depuis 40 ans, l'environnement a beaucoup varié : les formations des populations, c'est-à-dire les lecteurs réels et potentiels se sont améliorés, diversifiés et spécialisés. Leurs besoins aussi.

Cf aussi la circulaire d'application de ce décret, n 89-603 du 02 mars 1989. D'après M. Micol, les inspecteurs généraux, agents de ce contrôle, ne vont pas dans les communes de moins de 10 000 habitants. Dans ce cas, ne pourrait-on pas par exemple confier cette mission aux Directeurs des BCP ?

(18) Grosso modo, "fiction" c'est tout ce qui est littéraire : roman, conte, poésie, etc. Tandis que "documentaire" englobe tout ce qui est sciences et techniques.

D'après M. MICOL, ce qu'on constate par exemple dans le Rhône, c'est que certaines bibliothèques relais ou municipales ont de plus en plus un important budget d'acquisition. Mais elles axent aussi leurs achats sur la fiction.

Nous pensons que ceci n'est rien d'autre qu'une politique d'offre, non fondée sur la demande des utilisateurs. Cette politique ne pourrait-elle pas expliquer en partie le faible taux de fréquentation des bibliothèques publiques françaises en général ?

On pourrait à coup sûr approfondir la question par une étude réelle des besoins des usagers et des non-usagers.

En attendant, dans le cadre de leurs relations avec les BCP, il est certain que les relais seront amenés à demander beaucoup plus de documentaires à la centrale. Or, à la centrale, le rapport entre fiction et documentaire reste le même, soit 2 et 1⁽¹⁹⁾ respectivement.

Nous pensons que cette lacune pourrait être comblée sans beaucoup de frais, dans le cadre d'un réseau multitype, notamment dans sa fonction conservation, remplie par la BCP.

Les BCP du Rhône et de l'Ardèche sont ensuite bibliothèques particulières parce qu'elles disposent d'un important parc de bibliobus.

Or avec le bibliobus, elles vont à la rencontre du lecteur, ce que très peu de bibliothèques font. Par ce seul moyen, on peut dire que la BCP est proche des demandeurs, des lecteurs.

Par conséquent, elle pourrait apporter par exemple de la documentation de base à certaines des PME/PMI* qui n'ont pas conscience des avantages que pourrait leur apporter l'information ou l'organisation systématique de l'information.

(19) Peut-être aussi, pourrait-on, pour expliquer ce déséquilibre, faire le rapprochement avec la formation littéraire des bibliothécaires.

Au reste, si l'on se place du point de vue de l'intérêt de la collectivité, les demandes du commerce et de l'industrie, si difficiles à satisfaire soient-elles, ne sont pas moins importantes que celles du lecteur individuel [21, p.327]. Voilà un des principes qui avait poussé M. LAMB à mettre en place le réseau SINTO.

Enfin, les BCP du Rhône et de l'Ardèche sont particulières parce qu'elles ne reçoivent pas leurs lecteurs sur place, elles leur donnent rendez-vous dans les petites communes.

A notre avis, ceci devrait leur permettre de développer des activités telles que la recherche documentaire, la coopération, dans le but de fournir au lecteur le document et l'information répondant à ses besoins. C'est la politique de la demande dont nous parlions au début, pratiquée à télédéc, dans la BCP de Saône-et-Loire.

IV.2.2. Ressources

La mission des BCP : desserte tous publics est ambitieuse en elle-même et demande par conséquent des ressources importantes en équipement et en documents notamment.

On sait par exemple que la BCP du Rhône n'est pas encore informatisée. Ce qui est un désavantage par rapport à celle de la Drôme, déjà informatisée.

Cependant, il faut reconnaître, s'agissant de l'informatisation du Rhône ou de toute autre BCP, que l'Etat est en partie responsable. Pour deux raisons : premièrement, il n'a pas tenu ses promesses dans ce domaine après la décentralisation; deuxièmement, il n'a pas mis en place une politique de subvention pour l'informatisation des BCP, comme il le fait pour les communes.

Par conséquent, l'Etat traite différemment départements et communes, notamment en matière de concours particulier et d'informatique, ce qui ne se justifie pas.

Pourtant, des tâches telles que le prêt demandent à être très rapidement informatisées à la BCP du Rhône, afin que les bibliothécaires-adjoints par exemple puissent se consacrer à des fonctions telles que la recherche et l'utilisateur.

Pourtant aussi, le cahier des charges de ce projet a été établi en septembre 1988.

A l'heure actuelle, le département manquerait de projets clairs en matière de lecture publique : cette "compétence obligatoire". Il entend consacrer plus de ressources aux compétences volontaires telles que : la musique, le théâtre, etc.

Nous n'en voulons pour preuve que le graphique 6 de la page suivante.

En 1988, la lecture publique représente 1% du budget départemental de la culture. Cependant, à partir de là, on ne peut pas déduire que la BCP du Rhône a des ressources négligeables.

De même, on ne pourrait pas dire, toutes proportions gardées, que les moyens dont disposait SINTO ou NYSILL étaient plus importants que ceux dont disposent les BCP du Rhône et de l'Ardèche aujourd'hui. Cependant, ceux-là avaient une bonne disposition que ceux-ci n'ont pas, face à un problème qui est resté le même : la satisfaction des besoins du lecteur tout court.

Cécil GUITART pensait bien, lorsqu'il affirmait que la question des moyens est un écran de fumée. Aujourd'hui, il faudrait cependant faire des réserves et dire qu'on ne saurait négliger cette question.

Quels pourraient alors être les avantages de la coopération en réseau multitype pour les BCP du Rhône et de l'Ardèche ?

Graphique 6

1988 :
Le budget
départemental
pour la culture
est de 33,5
millions de francs

Compétence obligatoire

Lecture Publique Archives départementales

compétence "VOLONTAIRE"

(3,5)

(2,3) 5,8 MF

33,5 MF

IV.3. INTERET DU RESEAU POUR LES BCP

Il est indéniable aujourd'hui que les BCP du Rhône et de l'Ardèche ne peuvent toutes seules accomplir leurs missions de desserte tous publics. Par ailleurs, la question des moyens ou celle de la particularité n'est rien, comparée aux avantages de la coopération. On peut le vérifier en trois points : les documents, les coûts et les lecteurs.

IV.3.1. Les documents

a) Conservation-Elimination

Nous avons vu précédemment que la BM de Sheffield était devenue le lieu de conservation des documents tels que les ouvrages, les périodiques, les brevets, les normes, que certaines entreprises n'avaient plus l'occasion d'utiliser dans leurs propres locaux. Du coup, ses ressources documentaires ont augmenté et par conséquent elle pouvait atteindre et satisfaire un public plus large.

b) Recherche documentaire

Ce faisant, la BM pouvait se consacrer à des recherches documentaires, non seulement pour les membres du réseau, mais également, en tant que service public, pour les non-membres. Elle pratiquait aussi le prêt interbibliothèque.

Les BCP du Rhône et de l'Ardèche pourraient, par le biais du prêt inter par exemple, venir en aide à celles des nombreuses PME/PMI de la région qui n'ont pas les moyens d'avoir leur propre service de documentation.

c) Sponsoring

En plus du soutien qu'elle apporte traditionnellement aux BCE⁽²⁰⁾, il est intéressant de noter que la BCP de l'Ardèche apporte déjà une certaine aide à quelques entreprises du département : des ouvrages, et pourquoi pas, des logiciels de traitement de texte ou de gestion comptable.

En outre, cette BCP fait parfois sponsoriser certaines de ses animations par des entreprises de la place, moyennant, bien sûr une participation financière. Dans la présentation du budget 88 (cf IV.1.1.a)), nous avons vu apparaître la contribution certes modeste de la société GRUAU. Elle est cependant arrivée à la suite d'une opération de sponsoring.

IV.3.2. Les coûts

Il n'est pas nécessaire pour une bibliothèque, même publique, d'avoir dans ses collections toute la production éditoriale. D'où l'importance de la coopération. En même temps que celle-ci permet d'accroître ses ressources documentaires elle permet aussi aux participants de minimiser leurs coûts d'acquisition des documents. Par exemple, est-il nécessaire d'acheter un livre simplement pour plaisir alors qu'on peut se procurer à moindre frais chez un des membres du réseau ?

(20) Les BCE sont gérées de façon autonome. Elles sont dirigées par les CE* dont la création remonte à 1945, eux-mêmes gérés par les syndicats.

Nous n'avons pas spécialement fait allusion à ces bibliothèques chargées de promouvoir la lecture par le livre au sein de l'entreprise. Pour trois raisons : a) elles ne constituent pas le seul facteur de développement de la lecture dans l'entreprise; b) les plus importantes parmi elles sont aujourd'hui en situation de stagnation, voire de régression; c) leurs fonds, malgré leur caractère pluraliste et diversifié, sont en relation avec le milieu socio-professionnel de l'entreprise [57].

IV.3.3. Les usagers

Incontestablement, le plus gros avantage de la BM de Sheffield aura été le fait qu'elle pouvait désormais apporter à ses lecteurs de plus en plus formés, une documentation précise répondant à une demande spécifique. Simplement par le fait qu'elle mettait à leur disposition des ressources documentaires beaucoup plus encyclopédiques. Ce qu'elle n'aurait pas pu faire avant la création de la SINTO.

N'oublions pas que toute coopération documentaire a pour but de satisfaire les besoins du lecteur.

CONCLUSION

La coopération multitype telle que venons de la présenter n'existe pas en Rhône-Alpes. Alors qu'elle a, aujourd'hui plus que jamais, un intérêt certain.

. Les BCP n'ont pas à coeur de répondre aux besoins spécifiques des entreprises en matière d'information. Nous n'en voulons pour preuve que le sondage fait auprès des Directeurs des huit BCP de la région.

Pour M. Micol du Rhône par exemple, non seulement on n'y a pas pensé, mais aussi on a fait un choix (ce qui en exclut d'autres) : le développement des petites bibliothèques du département.

Est-ce cela la desserte tous publics prônée dans les missions de la BCP ?

. En particulier, les BCP ne coopèrent pas avec les autres bibliothèques publiques de recherche. Or l'Ardèche par exemple n'a pas de BU, ce qui est un désavantage par rapport à la coopération multitype. Cependant, elle pourrait s'adresser à d'autres centres de documentation du département, telle que la Bibliothèque de l'Ecole Normale ou à des BU proches telle que celle de Valence par exemple. Tout de même, reconnaissons que l'Ardèche a apparemment à coeur de répondre aux besoins des entreprises en matière d'information. La preuve c'est qu'elle est encore à l'heure actuelle une des rares BCP à avoir quelques dessertes "entreprise".

. Les conseils généraux ne saisissent pas encore la portée des mesures du législateur de 1983 sur les compétences des départements en matière de lecture publique en particulier. A cet égard, il est dommage de constater le transfert des pouvoirs qui s'est opéré par la décentralisation

soit réellement ressenti comme une "compétence obligatoire", une obligation plus ou moins mal reçue par certains élus.

- Les moyens des BCP. Certes ils sont en progression constante depuis 1986. Cependant ils sont encore insuffisants, notamment en ce qui concerne l'informatique et les techniques modernes de stockage et d'archivage de l'information : CD-ROM*, DON*, entre autres. Mais aussi le Numéris, la télécopie, dans la mesure où ils permettent de transmettre des signes, des images à distance, ou d'en demander la communication.

Pourtant, le réseau multitype permet à toute institution participante de minimiser les coûts de la documentation et de l'information puis de maximiser sa satisfaction.

SINTO est née sur la base de ce principe économique élémentaire il y a 56 ans à Sheffield. A l'instar de ce réseau, d'autres sont apparus aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, parfois mieux structurés, avec beaucoup plus de moyens et beaucoup plus performants. C'est le cas par exemple de HERTIS*, créé en 1956 au Royaume-Uni. Il s'appuie sur un ensemble de BU pour offrir aux entreprises locales un ensemble très sophistiqué de services. Ses activités comprennent :

- un service d'enquêtes techniques, scientifiques et commerciales;
- le prêt de documents par poste ou par télécopie, y compris des documents de source externe au réseau;
- le recours aux spécialistes de l'Université .

En plus de ces services qu'offre également SINTO, HERTIS propose :

- un accès à la banque de données économiques de Hertfordshire, avec des informations sur les affaires industrielles de la région;
- une facilité de télécopie pour les membres ;
- la réalisation de projets spéciaux tels que la recherche documentaire, l'aide aux entreprises qui veulent mettre sur pied un service de documentation.

Aujourd'hui, on pourrait peut-être démontrer que l'apport de SINTO et de NYSILL n'a pas été négligeable dans le développement économique, social et culturel des Britanniques et des Américains respectivement. Simplement par leur grande capacité à apporter au lecteur, de plus en plus formé, l'information et la documentation précises répondant à sa demande.

Aujourd'hui aussi, les BCP du Rhône et de l'Ardèche, à l'instar des entreprises de la région, doivent innover pour survivre. Voilà le défi qui leur est lancé, après la décentralisation de 1986, peut-être aussi l'Europe de 1993.

Par ailleurs, on sait que nous assistons actuellement à une compétition technologique sans précédent entre pays et à la montée en force des pays tels que le Japon et la Corée par exemple. D'où la nécessité de mettre en place des réseaux d'information très performants pour faire face à la situation.

SINTO a beaucoup évolué par rapport à son environnement. Constamment, elle essaie de répondre aux besoins spécifiques de toutes catégories d'utilisateurs, notamment la communauté des industriels par exemple, en temps de crise. La création d'instruments originaux d'information tel que le "World Metal Index", banque de données unique au monde sur les alliages d'acier et d'autres métaux. C'est un produit qui témoigne de la coopération entre bibliothèques publiques et industries locales à Sheffield.

En définitive, à cause des avantages qu'elle offre (la seule contrainte étant la bonne volonté réciproque), notamment la minimisation des coûts de la documentation, la maximisation de la satisfaction des utilisateurs, en matière d'informations tout court, la coopération multitype apparaît comme une véritable révolution culturelle. Cependant, elle est encore beaucoup plus dans les têtes que dans les faits.

BIBLIOGRAPHIE

A. GENERALITES

- [1] FONDIN, Hubert.- Les logiciels de gestion de bases de données comme outils d'évaluation d'un système d'information.- in : Documentaliste, vol. 23, n 2 mars-avril 1986, p.56
- [2] MASLOW, Abraham H.- Vers une psychologie de l'être.- Paris : fayard, 1972.- 270 p.
- [3] NGANDJEU, Jean.- L'Afrique contre son développement économique ? : diagnostic de la crise économique actuelle.- Préface de L. S. Senghor.- Paris : l'Harmattan, 1988.- 319 p.

B. DECENTRALISATION

1. Définition

- [4] d'ARCY, François; BAENA DEL ALCAZAR, Mariano.- Décentralisation en France et en Espagne.- Paris : Economica, 1986.- 183 p.
- [5] GRUBER, Annie.- La Décentralisation et les institutions administratives.- Paris : A. Colin, 1986.- 390 p.
- [6] TERRAZZONI, André.- La Décentralisation à l'épreuve des faits.- Paris : LGDJ*, 1987.- 288 p.

2. Effets de la décentralisation

[7] BEAUNEZ, Roger; GUITART, Cécil.- L'expérience de la région Rhône-Alpes : la lecture au rendez-vous de la décentralisation.-

in : *correspondance municipale*, 'n 257-8.- pp.18-20.

[8] BONY, Françoise.- La Décentralisation à l'examen des bibliothécaires et des élus.-

in : *livres-Hebdo* : n 9, février 1988.- pp.92-96.

[9] BONY, Françoise.- "L'Etat n'a pas l'intention de retirer un seul poste aux BMC" : entretien avec Jean Gattégno.-

in : *Livres-Hebdo*, n 3, du 16.1.89.- pp.64-5.

[10] MENGIN, Jacqueline; LEPAGE, Jacques.- Le Rôle culturel du département.- Paris : la documentation française, 1987.- 230 p.

[11] Ministère de la Culture.- Les Départements et l'action culturelle : rencontre du palais du Luxembourg : 8 et 9 avril 1987.- Paris : la documentation française, 1987.- 150 p.

[12] YVERT, Louis.- Décentralisation et bibliothèques publiques : les bibliothèques des collectivités locales.-

in : *BBF**, T.29, n 4, 1984.- pp.269-297.

3. Les lois de décentralisation

[13] Loi n 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

in : *JO** du 3 mars 1982.

[14] Loi n 83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi du 7 janvier 1983 (art. 60 sur les BCP et 61 sur les BM).

in : *JO* du 23 juillet 1983.

[15] Loi n 86-29 du 9 janvier 1986. Dispositions diverses relatives aux collectivités locales. Modification des art.60 et 61 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983 (art. 13, 14, 15, 16 et 22).

in : *JO* du 10 janvier 1986.

[16] Décret n 88-1037 du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'Etat sur les Bibliothèques des collectivités territoriales.

in : *JO* du 15 novembre 1988.

[17] FRANCE. Direction du livre et de la lecture.- Objectif lecture.- Paris : Ministère de la culture, 1988.- 83 p.

C. BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

1. Définitions

[18] ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS.- Le Métier de bibliothécaire.- 8^e éd. entièrement refondue.- Paris : Promodis, 1988.- 365 p.

[19] COMTE, Henri.- Les Bibliothèques publiques en France.- Lyon : Presses de l'ENSB, 1977.- 447 p.

2. Coopération

[20] BECKER, Joseph.- Le point sur la planification des réseaux de biobibliothèques aux Etats-Unis d'Amérique.-
in : *Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques*, vol.XXXI, n 2, mars-avril 1977.- pp.87-97.

[21] BINNS, Norman E.- Les services coopératifs de bibliothèque à l'intention de l'industrie et du commerce.-
in : *Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques*, vol. XV, n 6, novembre-décembre 1961.- pp. 327-335.

[22] BLOOMFIELD, Masse.- Role of one technical library in support of an information center .-
in : *Special Library*, vol.57, n 1, january 1966.- pp.39-44.

[23] CARHART, Forest C.- Les avantages de la coopération entre bibliothèques : un canevas pour l'action.-
in : *Revue de l'UNESCO pour la science de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique*, vol.V, n 4, octobre-décembre 1983.- pp. 240-7.

[24] LEBLANC, Jean Jacques.- Coopérer...ou périr ? .-
in : *Documentation et Bibliothèques*, vol.22, n 3, 1976.- pp.113-121.

[25] MIQUEL, André.- Les Bibliothèques universitaires : rapport au Ministre d'Etat, Ministre de d'Education nationale, de la jeunesse et des sports.- Paris : la documentaion française, 1989.- 79 p.

[26] d'OLIER, J.H.- Le rôle d'une bibliothèque de prêt.-
in : *Documentaliste*, vol. 17, n 2, mars-avril 1980.- pp.59-62.

[27] PINGAUD, Bernard; BARREAU, Jean-Claude.- Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture.- Paris : Dalloz, 1982.- 297 p.

3. Etudes de cas

[28] CALENGE, Bertrand.- Le service de télédokumentation de la BCP : aspects d'une politique de la demande dans une bibliothèque publique.- Macon : Bibliothèque centrale de prêt, 1987.- 140 p.

[29] CURTIT, Françoise.- La démocratisation de la lecture publique : l'action de la BCP de l'Isère.- Grenoble : mémoire IEP, 1988.- 117 p.

D. CENTRES DE DOCUMENTATION D'ENTREPRISES

1. Définition

[30] BERTHOUD, Edouard.- Pourquoi, quand et comment créer un service de documentation ?

In : *Documentaliste*, vol. 14/3, mai-juin 1977.- pp. 29-37.

[31] CALIXTE, Jacqueline; MORIN, Jean-Claude.- Management d'un service d'information documentaire.- Paris : les éd. d'organisation, 1985.- 241 p.

[32] CHAUMIER, Jacques.- Les techniques documentaires .- 3^e éd. mise à jour.- Paris : PUF*, 1979.- 127 p.

[33] REES, Alan M.- Librarians and information centers.- in : *College and research libraries*, vol. 25, n 3.- may 1964.

2. Coopération

[34] EBONGUE, Joseph.- La décentralisation et les rapports des BCP avec les centres de documentation des entreprises privées de la région Rhône-Alpes.- Villeurbanne : projet de recherche ENSB, 1989.- 17 p.

[35] JAKOBIAK, François.- Maîtriser l'information critique.- Paris : les éd. d'organisation, 1988.- 225 p.

[36] MARTINET, Bruno; RIBAUT, Jean-Michel.- La veille technologique, concurrentielle et commerciale.- Paris : les éd. d'Organisation, 1989.- 300 p.

[37] MORIN, Jacques.- L'Excellence technologique.- Paris : éd. Jean Picollec, 1985.- 253 p.

[38] MURDOCK, John W.; BROPHY, Charles A. Jr.- A comparison of the functions of libraries and the information centers.- in : *Library Trends*, vol.14, n 3, january 1966.- pp. 347-352.

3. Etudes de cas

[39] CALIXTE, Jacqueline.- L'enseignement de la recherche documentaire à l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des entreprises de Marseille-Luminy.-
in : *Documentaliste*, vol.13, n 2, mars-avril 1976.- p. 51.

[40] LAUTRE, Evelyne.- Information documentaire et entreprise.-
in : *Documentaliste*, vol.26, n 2, mars-avril 1989.- pp. 65-9.

[41] LONGONGO, Clément.- Le service d'information et de documentation dans une entreprise industrielle : exemple de Renault Véhicules Industriels.- villeurbanne : mémoire DSB, 1987.- 23 p.

E. SPECIALISTES DE L'INFORMATION

1. Bibliothécaires

[42] SEIBEL, Bernadette.- Au nom du livre. Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires.- Paris : la documentation française, 1988.- 230 p.

[43] SAVARD, Réjean.- La profession de bibliothécaire-documentaliste : le point de vue canadien.-
in : *Documentaliste*, vol.23, n 1, janvier-février 1986.- pp. 27,28.

2. Documentalistes

[44] ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES.- Les métiers de la documentation.- Paris : APEC, 1989.- 72 p.

F. ECONOMIE REGIONALE

[45] CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE.- L'Economie de la région Rhône-Alpes.- Lyon : CCIL, 1987.- 32 p.

[46] INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES. Direction régionale de Lyon.- Tableaux de l'économie : Rhône-Alpes, 1989.- 200 p.

G. EXEMPLES DE RESEAUX LOCAUX

1. Aux Etats-Unis

[47] AGOSTINI, Francis; LUPOVICI, Cathérine.- Coopération et réseaux de bibliothèques aux Etats-Unis.- Villeurbanne : mémoire DSB, 1977.- 106 p.

[48] LIMOUZI, Sylvie.- La coopération entre bibliothèques publiques aux Etats-Unis.- Villeurbanne : mémoire DSB, 1982.- 45 p.

2. Au Royaume-Uni

[49] MERLLIE YOUNG, Christine.- Un exemple de réseau local d'information au Royaume-uni : le cas de Sinto (Sheffield interchange organisation) south Yorkshire.- Paris : mémoire INTD, 1986.- 92 p.

3. En France

[50] GUITART, Cécil.- Ne dites pas à ma mère que je suis chargé de mission.-
in : *BBF* T.29, n 4, 1984.- pp. 308-313.

[51] JAMET, Dominique.- Grands travaux pour nouvelle BN*.-
in : *Le Réseau* n 7, mars 1989, p. 14.

[52] MOLLET, Martine.- Les enjeux d'une coopération inter
bibliothèque régionale à l'heure de la décentralisation.-
Grenoble : mémoire DESS, IEP. 1985.- 185 p.

[53] THOUMIEUX, Roger.- D'un réseau... à l'autre.-
in : *Coopération* n 5, Septembre 1987.- pp. 8-10.

H. BCE ET CE

[54] BELLEVILLE, Pierre.- Pour la culture dans l'entreprise :
rapport au Ministre de la Culture.- Paris : la documentation
française, 1982.

[55] DREYFUS, Michel.- Guide des centres de documentation en
histoire ouvrière et sociale.- Paris : éd. ouvrières, 1983.

[56] MIEGE, Bernard.- Les Comités d'entreprises, les loisirs et
l'action culturelle.- Paris : cujas, 1974, .- VI-539 p.

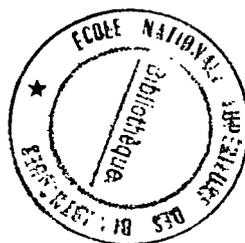
[57] MINISTERE DE LA CULTURE. Direction du livre et de la
lecture.- Les Bibliothèques du comité d'entreprise : la lecture
en entreprise : rapport au Directeur du livre et de la
lecture.- Paris : DLL, 1986.- 47 p.

I. DIVERS

- Rapports d'activités des BCP du Rhône, de l'Ardèche et de la Drôme, de 1985 à 1988.
- Documents produits par ces bibliothèques.
- Documents produits par l'ACORD.

ANNEXES

I.	Lettre d'accompagnement	i
II.	Questionnaire	ii
III.	Rhône-Alpes et ses huit départements	iv
IV.	Missions des Bibliothèques centrales de prêt	v



i

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

17/21, Bd du 11 novembre
69623 VILLEURBANNE Cédex
Tel. : 78.89.64.45
Télécopie : poste 114

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES

Villeurbanne, le 16 juin 1989

Annexe I

Objet : enquête menée par l'E.N.S.B. auprès des services de documentation des entreprises de la région Rhône-Alpes.
N/Réf : JK/NC/89/102

Madame, Monsieur,

L'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires souhaite à l'avenir s'ouvrir plus largement aux entreprises, en adaptant aux besoins qu'elles manifestent ses formations.

Vous pouvez nous aider dans cette tâche en remplissant le questionnaire ci-joint et en nous le renvoyant avant le 31 Juillet 1989. Vous trouverez également une enveloppe timbrée à notre adresse pour le retour de votre courrier.

Je vous serais reconnaissant de nous renvoyer le questionnaire, même si votre entreprise n'a pas un service de documentation (ou d'information). Bien entendu, toutes les données que vous aurez l'amabilité de nous fournir resteront confidentielles ; elles serviront uniquement à établir des résultats globaux sur l'ensemble des services de documentation des entreprises privées de Rhône-Alpes ayant 200 salariés et plus. Les résultats seront disponibles sur simple demande.

Je vous remercie pour votre aide

Le directeur,
Jacques KERIGUY



Affaire suivie par : Jean-Michel Salaün
Joseph Ebongué

Annexe II

QUESTIONNAIRE

ENTREPRISE :

Nom :

Adresse :

N de tél. :

Date de création :

Nombre de salariés :

Chiffre d'affaires et année de validité :

Activité principale :

Autres activités :

Avez-vous un service de documentation ? OUI NON (1)

- Si non, merci de nous renvoyer quand même le questionnaire.

- Si oui :

SERVICE DE DOCUMENTATION :

1. Date de création :

2. Situation dans l'organigramme de l'entreprise :

3. Equipement technique du service :

- Avez-vous des micro-ordinateurs ? OUI NON Combien ?

- Des lecteurs de bandes magnétiques ? OUI NON Combien ?

- De disques ? OUI NON Combien ?

- Un Minitel ? OUI NON pour documentation ? OUI NON

- Autres équipements ? Lesquels :

4. Personnels :

- Effectif des salariés :

- Qualifications :

- Formations :

(1) Veuillez S.V.P. entourer la réponse correcte.

5. Budget (utilisation) :

- Acquisition de documents : OUI NON
- Equipement technique du service : OUI NON
- Autres utilisations du budget. Précisez :

6. Les documents

- Avez-vous des ouvrages ? OUI NON Combien ?
- Des revues ? OUI NON Combien ?
- Des catalogues produits ? OUI NON de la concurrence ? OUI NON
- Autres documents. Précisez :
- Vos documents sont-ils uniquement liés aux activités de votre entreprise ? OUI NON

7. Banques de données

- Avez-vous une banque de données interne ? OUI NON
- Etes-vous connectés à des banques de données de la région Rhône-Alpes ? OUI NON . D'ailleurs ? OUI NON

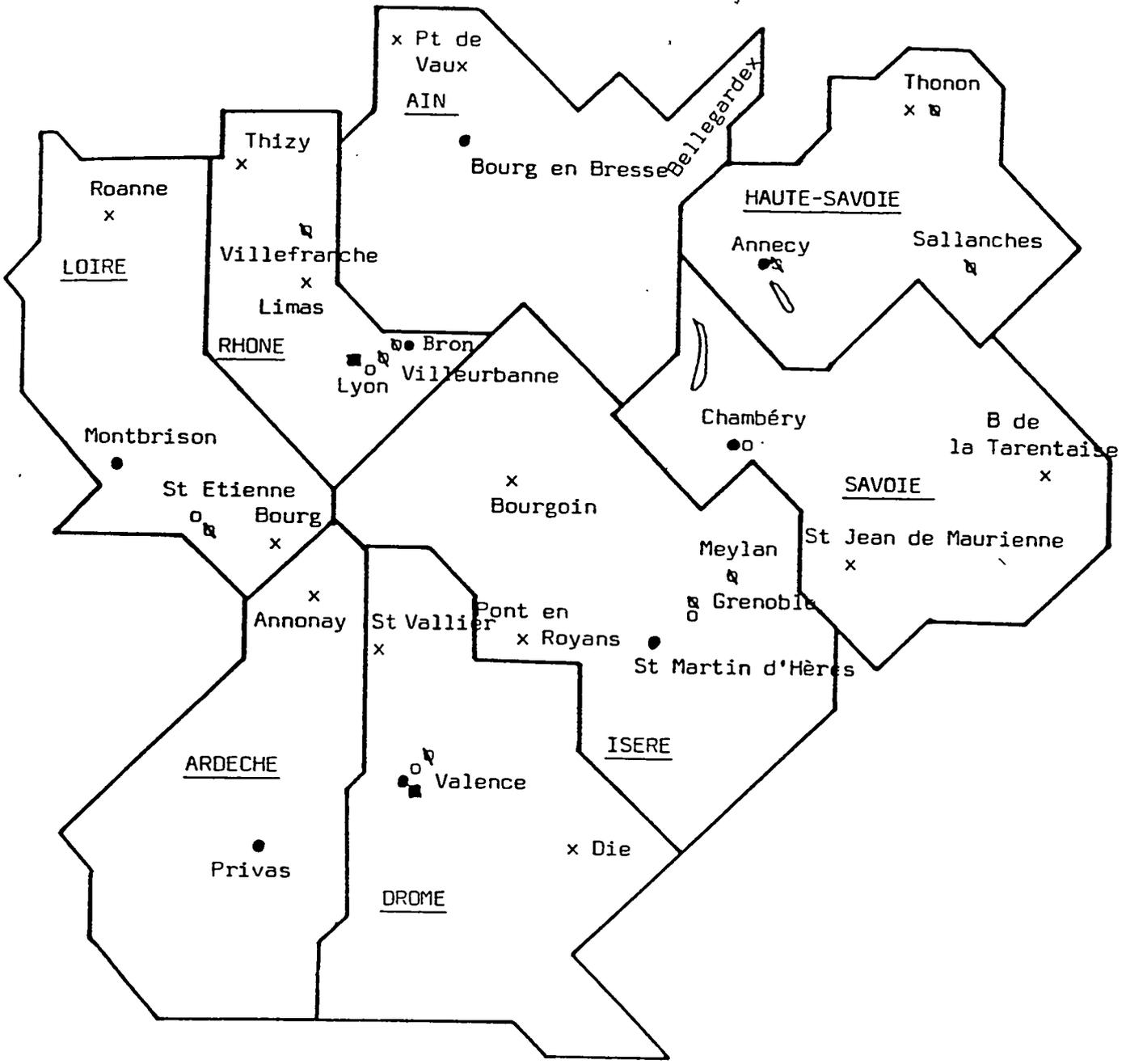
Lesquelles :

8. Coopération

- Etes-vous en rapport avec les bibliothèques publiques de la région Rhône-Alpes :
 - . Bibliothèques centrales de prêt ? OUI NON
 - . Autres bibliothèques publiques ? Précisez :
- Sinon qu'attendez-vous d'éventuels rapports avec les bibliothèques publiques ?
- Etes-vous en relation avec des organismes de documentation :
 - . nationaux ? OUI NON
 - Lesquels:
 - . internationaux ? OUI NON
 - Lesquels:

- BCP
- BU
- ◻ BM
- Librairies
- x Point d'appui

Annexe III



RHONE-ALPES et ses HUIT DEPARTEMENTS

DIRECTION
DES
COLLECTIVITÉS LOCALES

LYON, LE 30 OCT. 1985

2 • Bureau

Annexe IV

69419 LYON Cedex 03

Tél. (7) 862-26-26

Poste n° 4258

LE PRÉFET

COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DU DÉPARTEMENT DU RHONE

A.

laire n° 136-85-

Mesdames et Messieurs les Maires du
département

(communes de moins de 10.000 habitants)

OBJET : Missions des bibliothèques centrales de prêt.

REFER : Circulaire du Ministère de la Culture
OLL 6 n° 85.2316 1er août 1985.

Les bibliothèques centrales de prêt des départements ont été créées en 1945 (ordonnance du 2 novembre 1945) pour tenir compte d'une réalité administrative et démographique particulière à la France : la dispersion d'une partie importante de la population dans une multitude de petites communes disposant de ce fait de moyens limités pour créer un service de lecture publique.

Dans la perspective du prochain transfert de ces services de l'Etat aux départements, M. le Ministre de la Culture précise par la circulaire citée en référence l'orientation qu'il désire voir poursuivre par les bibliothèques centrales de prêt. A cet effet, il expose notamment :

- les divers moyens d'assurer la desserte tous publics ;
- la question des Ecoles ;
- la coopération avec les petites communes.

M. le Ministre rappelle, en particulier, que la circulaire OLL 6 n° 1705 du 17 juillet 1978 enjoint les services desservant les établissements scolaires de s'en dégager progressivement. Il renouvell. sa demande faite aux bibliothèques centrales de prêt de desservir, de façon privilégiée, l'ensemble de la population des communes de moins de 10.000 habitants et de favoriser la création de structures municipales dans les communes les plus peuplées.

Les modalités de la desserte diffèrent selon le public vi concerné, la taille de la commune et les bibliothèques éventuellement existantes.

Cependant, deux principes doivent être réaffirmés :

- la desserte du public s'effectuant dans le cadre de la commune, il est indispensable que la municipalité soit l'interlocuteur naturel et privilégié de la bibliothèque centrale de prêt ;
- le mode de desserte retenu devra rendre au lecteur un service aussi proche que possible de celui que lui offrirait une bibliothèque municipale.

- LA DESSERTE TOUS PUBLICS -

Les communes sont desservies soit par dépôt, soit par prêt direct.

1°) . le prêt par dépôt :

Dans ce système, la B.C.P. dépose, à intervalles réguliers, une certaine quantité de documents qui sont choisis dans le bibliobus par le responsable du dépôt.

Les livres sont déposés, selon les cas, dans les bibliothèques municipales, dans les relais-bibliothèques, ou dans de simples dépôts et sont ensuite prêtés au public par le responsable du service en question.

La B.C.P. ne doit effectuer dans les communes qu'un seul dépôt de livres pour tous publics, et donc regrouper les dépôts lorsqu'il en existe plusieurs. Cette orientation devra être mieux respectée qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, et poursuivie de manière accélérée.

a) - les bibliothèques municipales

Partout où la collectivité territoriale en a les moyens, la B.C.P. encourage la création d'une bibliothèque municipale créée par arrêté municipal, installée dans un local qui lui est exclusivement réservé, possédant un fonds propre, disposant d'une ligne budgétaire et dirigée par un agent qualifié.

L'aide de la B.C.P. à ces petites bibliothèques municipales sera naturellement modulée en fonction de l'importance de la population des communes concernées : elle sera limitée aux ouvrages coûteux ou à rotation lente dans les plus grandes communes, elle sera plus importante dans le cas des plus petites communes grâce au dépôt d'un complément de documents appropriés.

b) - les relais-bibliothèques

Préfiguration d'une bibliothèque municipale lorsque la taille de la commune permet de penser qu'un tel service pourra à terme y être créé
organisation idéale du dépôt dans les autres cas, le relais-bibliothèque :

. est installé dans un local communal exclusivement réservé à cet usage, meublé de manière adéquate afin de permettre la présentation des livres en libre accès et la consultation sur place ;

. est ouvert à tous les publics au minimum deux fois par semaine ;

. est placé sous la responsabilité d'une ou plusieurs personnes salariées ou bénévoles, ayant reçu de la B.C.P. une formation élémentaire et capables de gérer la bibliothèque et de rendre compte de son activité, notamment par la tenue régulière de statistiques ;

. bénéficie d'un dépôt régulièrement renouvelé dans les conditions énoncées plus haut, ainsi que d'un dépôt permanent ;

. fonctionne selon un règlement approuvé par le Conseil Municipal.

c) - la gestion des bibliothèques et des relais-bibliothèques

Il convient, bien entendu, de privilégier dans tous les cas la gestion municipale directe, qui représente un engagement durable de la commune vis-à-vis de sa bibliothèque. Dans l'hypothèse où la gestion associative serait retenue, les B.C.P. veilleront à ce que la commune et l'association gestionnaire passent une convention écrite précisant leurs engagements réciproques.

2°) - le prêt direct :

Dans ce système, le public a directement accès au bibliobus qui stationne plusieurs heures, au moins une fois par mois, à des emplacements convenablement choisis.

Ce mode de prêt présente des avantages certains :

- contact direct entre les bibliothécaires et le public ;
- accès direct du public à un fonds souvent plus important que dans les dépôts ;

mais il révèle, dans les communes d'une certaine importance, des inconvénients qu'il importe de ne pas méconnaître.

En effet, il présente pour le lecteur plus de contraintes qu'un dépôt ouvert plusieurs heures par semaine, et n'offre pas de possibilité de consultation sur place, ni d'animation. Par ailleurs, il demande des moyens en véhicules et en personnel plus importants que le prêt par dépôt.

Pour ces raisons, la desserte par prêt direct doit concerner au premier chef les très petites communes (moins de 1.500 habitants) dans lesquelles il n'a pas été possible de trouver un local et/ou un dépositaire. Elle peut cependant être utilisée en préfiguration d'un relais-bibliothèque dans des communes plus importantes, dès lors qu'il y a un engagement de la commune de mettre en place à bref délai un service de lecture publique.

Un certain nombre de B.C.P. - et notamment les plus anciennes - sont encore très liées au système scolaire et en particulier à l'école primaire.

Les raisons de ce phénomène sont connues. Pendant trente ans (1945-1975), les B.C.P. ont relevé du Ministère de l'Éducation Nationale (Direction des bibliothèques et de la lecture publique). Par ailleurs, lors de la création des premiers services, les dépôts étaient pratiquement toujours situés dans l'école (elle-même souvent installée dans la mairie) et confiés à la seule personne à la fois volontaire et compétente, l'instituteur (lui-même souvent chargé d'assurer le secrétariat de la mairie).

Afin de rééquilibrer l'action des B.C.P. qui, dans de très nombreux cas, n'étaient plus que des services auxiliaires de l'école primaire et avaient failli à leur mission d'origine, à savoir la desserte de l'ensemble du public des petites communes, la Direction du livre a, par circulaire en date du 17 juillet 1978, demandé aux services de se désengager puissamment de l'école et de redéployer leurs moyens en direction de tous les publics potentiels.

M. le Ministre déplore très vivement que ces directives données aient été inégalement suivies. Il lui paraît donc indispensable d'énoncer à nouveau des instructions à ce sujet et il demande aux B.C.P. de veiller instamment à leur exécution.

1°) . LES DEPOTS TOUS PUBLICS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :

Les inconvénients de l'installation des dépôts tous publics dans les établissements scolaires ont été maintes fois énumérés :

- leur ouverture est la plupart du temps liée au rythme scolaire : ils sont donc fermés aux adultes actifs pendant leurs heures de loisirs, et fermés à l'ensemble de la population, adultes et enfants, pendant les vacances scolaires ;
- la nature même des locaux scolaires empêche la transformation de ces dépôts en relais-bibliothèques aménagés de manière à permettre la présentation des collections en libre accès, la lecture sur place, etc...
- l'instituteur dépositaire a tendance à limiter son fonds de livres pour adultes, en tout cas à ne pas le promouvoir. Par ailleurs, le choix des livres pour les enfants est trop souvent fonction du seul projet pédagogique des enseignants.
- les enfants qui n'ont fréquenté qu'un dépôt scolaire perdent plus facilement l'habitude de la lecture lorsqu'ils quittent l'école primaire que ceux qui ont eu l'habitude de se rendre dans une bibliothèque individuellement et/ou sous la conduite de leur maître.

Pour toutes ces raisons, le dépôt "tous publics" effectué à l'école a trop souvent tendance à devenir un dépôt "enfants" - inaccessible de surcroît pendant les vacances - quand il ne se transforme pas en bibliothèque de classe.

Il convient donc d'éviter d'installer le dépôt de livres "tous publics" à l'école; et, lorsqu'il y est depuis longtemps, de le transférer dès que possible dans un autre lieu public capable de devenir un véritable "relais-bibliothèque". L'expérience a montré, depuis plusieurs années, que les communes souhaitant le développement de la lecture savent s'en donner les moyens en réalisant l'aménagement de locaux simplement réhabilités et permettant l'accueil de tou

2°) . LES DEPOTS EXCLUSIVEMENT SCOLAIRES :

Contrairement à certaines idées reçues, il n'y a aucune raison de considérer que les enfants d'âge scolaire constituent un public qui doit être radicalement isolé des autres. Il convient donc que les B.C.P. ferment systématiquement ce type de dépôt et atteignent le public que constituent les enfants dans le cadre de la desserte "tous publics".

Toute création d'une telle desserte entraînera une offre supplémentaire de documents et de services de la part de la B.C.P. Il est certes parfois difficile, dans les très petites communes, de trouver un autre lieu de dépôt que l'école. Il faut dans ce cas veiller à ce que tous les publics y aient accès dans des conditions satisfaisantes.

- LES ACTIONS DE COOPERATION -

Les bibliothèques centrales de prêt entretiennent naturellement des relations de coopération avec les bibliothèques des communes de moins de 10.000 habitants. Cette coopération porte en particulier sur :

- la formation professionnelle. La cohérence et l'efficacité de l'action de la B.C.P. reposent sur les bibliothécaires et les employés des petites communes ainsi que sur les dépositaires bénévoles. Il faut donc que ceux-ci acquièrent ou entretiennent les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Pour cela la B.C.P. peut notamment :

. organiser, avec l'aide d'organismes spécialisés, des cycles d'enseignement élémentaire, et des actions de formation continue ;

. mettre à disposition des communes un fonds de documentation professionnelle.

- conseils techniques - services techniques. La B.C.P. est le conseiller naturel des petites communes dans tout ce qui touche de près ou de loin l'organisation et le fonctionnement de leur bibliothèque. Elle met à leur disposition un ensemble de services communs :

- Collections. La B.C.P. fournit aux bibliothèques des petites communes les conseils et la documentation nécessaires pour la constitution de leur fonds propre (périodiques spécialisés, catalogues, bibliographies).

- Bâtiments. La B.C.P. peut être consultée pour tout projet de construction, d'aménagement ou d'installation de bibliothèque. Dans le cas de projets importants, elle adresse la commune aux services compétents.
- Mobilier, matériel et fournitures. La B.C.P. dispose d'une documentation complète et régulièrement mise à jour sur le mobilier, le matériel et les fournitures spécialisées. Elle conseille les petites bibliothèques dans leurs achats. Elle peut organiser des groupements d'achats, afin d'obtenir des fournisseurs les meilleurs tarifs possibles.

La B.C.P. possède un service de prêt de mobilier et de matériel spécialisés (fichiers, rayonnages, bacs à albums) dont elle fait bénéficier les petites communes lors de la création ou de l'extension d'une bibliothèque. Elle peut également prêter ponctuellement du matériel d'exposition et d'animation (panneaux, matériel audiovisuel, etc...).

- Informatique. La B.C.P. est en mesure de donner des renseignements sur les logiciels et matériels existants ainsi que sur les problèmes techniques qu'entraîne tout projet d'informatisation d'une bibliothèque.

- l'animation. L'ensemble des activités d'animation menées par la B.C.P. a pour but de mettre en valeur son fonds documentaire d'une part, et d'attirer dans ses relais un nouveau public, d'autre part. A ce titre, l'animation est un secteur privilégié de la coopération entre la B.C.P. et les bibliothèques des petites communes.

La coopération dans le domaine de l'animation peut revêtir des formes très diverses : expositions, organisations de rencontres, présentations de spectacles.

M. le Ministre souligne à cet égard le rôle prépondérant des associations d'amis des bibliothèques centrales de prêt créées dans le passé pour faciliter la collaboration entre le service public de l'Etat et les collectivités territoriales.

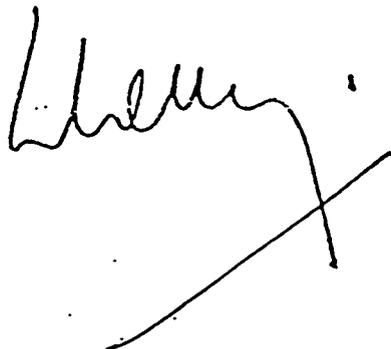
A partir de 1986, en application de l'article 60 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, il appartiendra aux conseils généraux de définir l'action des B.C.P. qui leur auront été transférées.

Le développement de la B.C.P. du Rhône s'est concrétisé ces dernières années par la sensible augmentation de son effectif et par la création de deux annexes à THIZY et à LIMAS. L'efficacité de son action dépend désormais d'une étroite collaboration avec les communes pour définir, dans les meilleures conditions les lieux de dépôts "tous publics" et adapter au mieux les tournées des bibliobus.

Je vous invite donc à prendre l'attache du Directeur de la B.C.P. du Rhône, rue de l'Armistice . 69500 / BRON tél.78.26.72.09 et je ne doute pas que vous parviendrez ensemble à développer la desserte de tous les publics, selon les orientations données par le Ministère de la Culture.

Je vous demande en outre, de bien vouloir porter la présente circulaire à la connaissance des Directeurs d'établissements scolaires éventuellement concernés.

LE PREFET,
Commissaire de la République,



Gilbert CARRERE

